

**Séance du Conseil général du 22 octobre 2018
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Vincent Berger

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur le Président, Vincent Berger : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, aux représentants des médias et au public. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Mesdames Brigitte Courtet et Géraldine Chappatte qui interviendront au point 5 de l'ordre du jour. Je procède à l'appel.

Messieurs Edwin Bischof, Jacky Epitiaux et Cyril Jeanbourquin sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 36 du 3 octobre 2018
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 282'300.00 destiné au financement du réaménagement des locaux de l'appartement du concierge de l'école en vue d'y accueillir l'UAPE
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. a) Discuter et approuver le Règlement d'utilisation de l'Espace communal
b) Discuter et approuver l'annexe du Règlement d'utilisation de l'Espace communal
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Daniel Ignacio Colinas et fixer la finance d'admission
8. Retirer au Conseil communal la compétence de vendre les parcelles de terrain de la zone du secteur de l'Orée conformément à la décision du Conseil général du 30 janvier 2012
9. Traitement du postulat de M. Martial Farine (PS/Les Verts) intitulée : "Vers un Conseil général sans document papier"
10. Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PS/Les Verts) intitulée : "Diminution de la contribution du Canton du Jura aux frais de transport des élèves-Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village"

11. Réponse à la question écrite de M. Martial Farine (PS/Les Verts) "Qui sont les représentants de notre commune dans les syndicats intercommunaux et les commissions intercommunales ?"
12. Nominations :
 - Election d'un membre à la Commission d'estimation
 - Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

2. Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général

Le procès-verbal ne donne lieu à aucun commentaire et est donc considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie Madame Marlyse Jobin pour son travail.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Démission : Monsieur René Pointet a démissionné fin août du Conseil communal suite à des difficultés d'intégration de part et d'autre.

Espace communal : les subventions cantonales pour l'Espace communal se montent à presque un million de francs. Une lettre de confirmation du montant exact doit nous parvenir prochainement.

Parcours santé : après plusieurs mois de réflexions et un rapport de la Commission d'urbanisme sur l'état de ce parcours, le Conseil communal a décidé d'abandonner l'entretien de ce dernier. Ce parcours peu fréquenté est dangereux, les engins se sont détériorés. La sécurité n'est plus assurée. Nous avons déjà démolé les éléments abîmés et, petit à petit, nous allons démonter et éliminer les objets restants.

CFF Cargo : ce dernier abandonne le transport du bois comme vous l'avez lu dans la presse. Le Syndicat des communes des Franches-Montagnes a écrit à CFF Cargo et au Ministre jurassien pour dénoncer ce démantèlement et obtenir un délai de réflexion.

Magasin Denner : la rénovation est programmée en novembre, du 5 au 17 novembre 2018. Il en résulte donc 11 jours de fermeture du magasin. Un tous-ménages vous parviendra et Denner informera la population. Le crédit de ces aménagements a été voté en 2017. Des étagères à prix modique seront à disposition si quelqu'un en veut.

STEP et Orée : les travaux d'amélioration de la STEP sont en cours et pratiquement terminés, ainsi que la viabilisation de l'Orée, dernière étape.

Déchetterie : la place centrale des bennes à déchets a été nettement améliorée par une augmentation des surfaces goudronnées.

Résidences secondaires : le taux de résidences secondaires sur le territoire de la Commune est inférieur à la limite de 20 % fixée par la Loi fédérale et son ordonnance.

La Poste : suite des informations concernant notre bureau de poste : comme je le soulignais dans les informations du Conseil général de juillet, nous n'avons pas signé le procès-verbal de la rencontre avec le responsable Région Neuchâtel-Jura et le spécialiste Développement du Réseau de La Poste car nous affirmons nous opposer à la fermeture du bureau de poste et à ce mode de faire. En date du 28 août, dans la réponse de La Poste, il est spécifié que la réorganisation du réseau postal au Jura respecte pleinement les critères supplémentaires tels que l'accessibilité, le dialogue avec le Canton édictés par l'OFCOM (Office fédéral de la communication). Ils nous informent que La Poste poursuit le traitement du dossier conformément aux directives légales et prendra contact avec les partenaires potentiels des

Bois. Ensuite, ils présenteront le résultat des investigations au Conseil communal en espérant que le dialogue se poursuivra dans de bonnes conditions. Si le Conseil communal refuse la solution alternative, la décision finale incombera forcément à La Poste. La Commune du Noirmont a également envoyé un courrier à La Poste par solidarité avec nous. Cette dernière a été informée qu'un service à domicile pour La Combatte du Pas allait être mis en place dès la fermeture de notre office. Que faire de plus ? Ce dossier n'est pas facile, toutes vos idées ou propositions sont les bienvenues, vous pouvez nous les communiquer. Une pétition de la population serait peut-être un plus ? A voir. Nous nous acheminons vers des funérailles postales comme à Lignièrès.

Absences : j'aimerais signaler les nombreuses absences ces dernières semaines dans les commissions : urbanisme, financière, bureau du Conseil général... Ces faits risquent de provoquer des dysfonctionnements et ceux-ci peuvent être reportés sur le Conseil communal. Les commissions doivent être prises au sérieux et être une aide pour l'exécutif. Le dicastère de l'urbanisme est actuellement bien chargé en rapport avec le PDR (Plan directeur régional) et Raum+ et, en plus, cette commission est sans président.

Inauguration : je vous rappelle l'inauguration ce samedi de l'Espace communal. Un tous-ménages important va paraître dans le Franc-Montagnard : environ sept pages avec les entreprises qui ont mis des publicités.

Roadmovie : je vous invite à venir à la séance qui aura lieu le 20 novembre. On avait laissé ces séances de cinéma de côté ces dernières années.

4. Questions orales

1) Monsieur Philippe Oppliger : à propos des places de parc en zone bleue au milieu du village, j'aimerais savoir si la Commune reçoit quelque chose du produit des amendes collées aux automobilistes qui ont oublié de mettre le disque.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la Commune ne reçoit aucune rétribution par rapport à ça, c'est uniquement le Canton qui encaisse.

Monsieur Philippe Oppliger : je suis satisfait.

2) Monsieur Pierre Stauffer : notre rôle est d'assurer le relais entre la population et l'exécutif. Quel est l'avancement du projet de construire un thermo-réseau pour les bâtiments importants du cœur du village. D'une manière concrète, j'ai acheté il y a 2 mois quelques 5'000 litres d'huile de chauffage à Fr. 93.50 les 100 litres. Vendredi dernier dans le Quotidien Jurassien, on parle de Fr. 117.80 les 100 litres, soit une augmentation de 26 % pour le coût de ce produit d'origine fossile. La Commune des Bois dépense, si je ne me trompe, quelques Fr. 30'000.00 de carburant pour les équipements de chauffage des bâtiments communaux réunis. Le bois est une énergie et un produit local, d'autres thermo-réseaux sont en construction ou en projet dans notre région. Nous sommes propriétaires de forêts et la II^{ème} Section l'est également. Une société se met à disposition au Noirmont pour construire un thermo-réseau sans que la Commune du Noirmont soit partie prenante, donc sans investissement direct pour la commune. Alors, je pose la question suivante à l'exécutif communal : qu'en est-t-il de l'avancement du projet de thermo-réseau ?

Monsieur Marc Stettler : on a décidé de reprendre ce dossier dans la Commission énergie. Le statut actuel est qu'on a besoin d'un investisseur de démarrage. Monsieur Urs Moser est en contact avec des investisseurs potentiels. Si on en trouve un, on peut continuer avec le projet si l'intérêt est encore suffisamment présent, parce qu'il faut un certain nombre de clients. On va avoir de nouvelles informations à fin octobre concernant les possibilités des investisseurs de démarrage. On aura une séance de la commission la semaine prochaine.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

3) Monsieur Martial Farine : nous avons remarqué que certains propriétaires arrosaient leur gazon en pleine période de sécheresse, notamment dans les nouveaux quartiers d'habitation. Cette eau aurait certainement été plus utile à abreuver le bétail. Quelles sont les informations fournies par le SEF ou est-ce que le SEF a informé le Conseil communal sur les quantités d'eau à disposition dans les réserves ? Le Conseil communal a-t-il l'intention de restreindre la consommation d'eau par des recommandations ou des restrictions ? Quels sont les critères pris en compte par le Conseil communal pour décider ou ne pas décider de la restriction de l'usage de l'eau potable ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : oui, le Conseil communal suit attentivement l'évolution de la sécheresse qui touche également la faune et la flore. Pour notre commune qui est reliée au SEF, la situation n'est encore pas catastrophique. Le plus grand problème vient des maisons qui sont alimentées par des sources. Au Cerneux-Godat, les maisons se servant à la source de la Sous-section sont reliées maintenant à l'eau du SEF. Aujourd'hui, nous alimentons une ferme aux Aidges et chez Olivier Hugi. Aujourd'hui, vers 15 heures, j'ai reçu le mail suivant du SEF : *"L'eau est précieuse... Le Syndicat des eaux des Franches-Montanges (SEF) appelle ses abonnés à limiter leur consommation. En effet, si les précipitations des mois de janvier à juin correspondent à la moyenne inférieure de ces dernières années, en revanche, le total de pluie enregistré depuis le mois de juin jusqu'à ce jour est lui inférieur à celui de la canicule de 2003. Cette situation particulière a engendré une brusque diminution des débits des sources et une baisse du niveau des nappes phréatiques à partir du début octobre. Cette situation préoccupante risque de durer plusieurs semaines, car il faudra d'importantes chutes de pluie pour réalimenter les aquifères. Il faut donc éviter tous les usages d'eau non indispensables. Chacun est responsable de préserver les ressources naturelles. En conséquence, nous demandons à tous les consommateurs d'utiliser l'eau potable avec parcimonie afin de garantir l'alimentation de tous."*

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

4) Madame Andrée Guenat : lors de la décision de faire la route Le Boéchet – Le Canon, à aucun moment nous n'avons parlé du tracé. Le tracé choisi n'est pas le tracé existant. Il se trouve que, sur le nouveau tracé, de nombreux arbres sont abattus alors que le tracé actuel n'aurait pas nécessité ces abattages. Y a-t-il un budget pour replanter des arbres en bordure de cette nouvelle route ? Sinon, je propose que l'on fasse une demande pour replanter ces arbres. Je propose que, pour la suite des projets de chemins, le côté arborisation, trop souvent négligé, soit discuté dès le départ du projet. A notre époque où le côté nature est primordial dans tous les projets, je trouve juste un petit peu honteux que l'on abatte une trentaine d'arbres sans en être informés, d'autant plus que l'apparition du bostryche dans notre région va nécessiter la coupe de plusieurs arbres et là on coupe des arbres sains. La Commune des Bois ne sera bientôt plus la commune du bois. J'ai fait quelques photos pour vous montrer ces zones où on va abattre des arbres qui sont, pour moi, les plus belles zones du village.

Monsieur Christophe Baume : on a déjà parlé ici autour de cette table du Syndicat des chemins. Les chemins qui sont faits cette année ont été publiés dans la Feuille officielle, il y a eu un dépôt public au mois d'octobre l'année passée, tous les travaux qui sont exécutés n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Le tracé qui a été choisi n'est pas le tracé qui existe maintenant et qui est un chemin historique qui doit rester. Au niveau des arbres que l'on va abattre, je l'ai déjà dit autour de cette table, je me répète, chaque arbre enlevé va être remplacé par un autre arbre qui sera planté. Il y a une étude d'impact qui a été faite. Ils ne seront pas forcément replantés au même endroit, mais dans des zones bien spécifiques. Ils seront

remplacés par d'autres espèces, des arbres fruitiers, des haies, etc. En ce qui concerne les arbres que vous mentionnez, ce sont des frênes qui sont de surcroît malades. Je ne vois pas pourquoi on fait un plat pour un frêne qui a encore quelques feuilles et qui serait de toute façon abattu l'année prochaine parce qu'il est dépérissant.

Madame Andrée Guenat : je suis partiellement satisfaite.

5) Monsieur Pierre Stauffer : quelle est la vision de l'exécutif pour garantir l'accès des piétons, cyclistes et autres pour accéder à l'est de la localité entre la zone d'activité ou artisanale L'Orée et la route du Bois-Français et le Peu-Claude ? Lors du Conseil général du 19 mars, nous votions à l'unanimité le crédit de Fr. 231'500.00 pour aménager l'extension de la viabilisation de la zone d'activité L'Orée. Lors de cette acceptation, pas moins de 5 Conseillers généraux s'inquiétaient de la liaison piétonne à l'extrémité Est du village et demandaient d'aménager un chemin pour les piétons ou cyclistes pour accéder au Bois-Français et au Peu-Claude. En effet, l'intersection des routes communale et cantonale ne permet pas pour les riverains une sécurité suffisante dans ce secteur (pas de passage piétons, une vitesse admise de 80km/h ou plus). Je remercie déjà l'exécutif communal de l'attention faite ou qui sera faite à ce sujet.

Monsieur Christophe Baume : suite à la modification du plan de zone l'Orée, la création d'un chemin piétonnier le long de la ligne CJ s'est avérée être peu opportune. Le mélange du trafic vélos-piétons et des véhicules de livraison n'était pas judicieux. D'autre part, la sécurisation du chemin piétonnier le long de la voie de chemins de fer est très complexe. Dès lors, la commune va étudier l'année prochaine la création d'un trottoir le long de la route cantonale à la place de la piste en groise existante.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

6) Madame Andrée Guenat : concernant le déblaiement de la neige, après la démission de Monsieur Claude, il semble que Monsieur Studer aurait également démissionné. Qui va se charger de ce déblaiement ? Il me semble que ce poste devrait être mis en soumission.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est une question qui ne nous est pas parvenue. On avait décidé que les questions devaient nous parvenir avant pour qu'on puisse élaborer les réponses. On ne s'est pas encore occupés du déneigement. On va s'y atteler directement après ce Conseil général.

Madame Andrée Guenat : j'attends la réponse.

7) Monsieur Pierre Stauffer : c'était un souhait du Conseil communal de les interpeller avant la séance, mais je dirais que ce n'est pas une obligation. Si on a un jour une question qui arrive le jour-même, qu'on la pose ce soir, je ne pense pas que ça pose problème.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on peut la poser, mais ce n'est pas sûr qu'on y réponde sur le moment.

Monsieur Pierre Stauffer : quel est le programme de législature 2018-2022 de l'exécutif communal, quelles sont les priorités ? Faisant partie de la Commission financière, je peux vous assurer que le Secrétaire-caissier tient la planification passée et future en bonne main. Maintenant, je m'interpelle et me demande si, véritablement, le programme de législature se fait en fonction des possibilités financières ou si ça se fait en fonction des besoins effectifs de la population et de la Commune des Bois. Alors, indépendamment de l'Espace communal et du Syndicat de chemins, je suppose qu'il serait bon, à l'instar d'autres communes, d'avoir des objectifs de législature 2018-2022. Quels sont les objectifs situés ou à situer ? Je remercie l'exécutif de l'attention que vous prêtez aujourd'hui à ma question.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il n'y a pas de programme législatif proprement dit car, en début d'année, les forces en temps, en énergie et en investissement ont été axées sur l'Espace communal. A présent, il s'agit de consolider cet investissement financier et maîtriser les autres dépenses. Je vous rappelle aussi que nous avons un Conseiller communal en moins, du travail en plus pour les autres. Je dirais aussi qu'au vu de toutes les motions, tous les postulats déposés par le Conseil général, le Conseil communal a souvent l'impression qu'il ne donne pas satisfaction malgré tout le travail fait en coulisse par chacun et ensemble. Dans les projets, nous avons l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 dès 2019 et qui doit être fonctionnel en 2020. Cela représente un énorme travail de formation et d'introduction des données. Il faudra analyser s'il ne faut pas augmenter le pourcentage des postes de travail. Il y a l'élaboration du Plan directeur régional avec les trois autres communes des Franches-Montagnes (Les Breuleux, Saignelégier et Le Noirmont) jusqu'en 2020 qui va nous occuper passablement. C'est avec ce PDR que nous découvrirons si la commune va s'étendre en zones artisanales et habitations. Nous avons absolument besoin d'un Conseiller à l'urbanisme. Le travail est énorme avec de nombreuses séances. Travail aussi d'urbanisme avec la demande du Canton sur le projet Raum+Jura qui est une méthodologie pour l'identification par chaque commune des secteurs de développement vers l'intérieur. Là aussi, ce travail nous occupera dès maintenant et jusqu'en 2019-2020. Il faudra adapter les règlements d'alimentation en eau potable et élaborer celui des eaux usées et les mettre en application. Le projet de conduite d'eau reliant Le Peu-Claude au Boéchet est encore en attente et déposé au Canton. Nous n'avons aucune nouvelle, mais pour nous ça ne presse pas trop puisque c'est aussi un gros investissement. Le remboursement de la part communale au Syndicat des Chemins II est encore d'actualité et se prolongera en 2019/2020. Il conviendra de continuer à se battre pour garder le bureau de La Poste. Il y a aussi l'entretien des routes, du réseau d'eau propre et des eaux usées et des bâtiments communaux : par exemple les portes de la voirie et des pompiers sont à changer. A l'école, il y a aussi passablement d'éléments à rénover.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 282'300.00 destiné au financement du réaménagement des locaux de l'appartement du concierge de l'école en vue d'y accueillir l'UAPE
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 282'300.00 destiné au financement du réaménagement des locaux de l'appartement du concierge de l'école en vue d'y accueillir l'UAPE

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : cet appartement libre depuis le 30 juin est sur deux étages et au 2^{ème} étage de l'école. Il a quatre pièces, deux salles de bain avec WC à chaque étage, une avec douche et l'autre avec baignoire. Il a besoin de toute façon d'être rénové même s'il est loué à un éventuel particulier : cuisine à modifier, carrelage salle de bain à refaire, abattre une cloison et surtout revoir l'isolation et les lucarnes qui assombrissent complètement les deux pièces sous le toit en hiver. Il faut en outre sécuriser l'escalier s'il est loué à une famille avec enfant ; Madame Géraldine Chappatte en parlera dans le débat de fond. Pourquoi le choix de l'UAPE ? Nous avons demandé à l'école et reçu un courrier concernant leur désir d'occuper cet appartement ; nous en avons pris note et avons analysé la situation. Ensuite, nous avons examiné le besoin de l'UAPE avec Madame Courtet qui

vous en parlera plus concrètement. Une augmentation de dix enfants est prévue l'an prochain et l'espace actuel ne sera plus adapté. C'est une grande salle ouverte sans cloison, très mansardée, ce qui ne permet pas aux enfants de s'isoler et de se concentrer. La petite cuisine est également ouverte sur cet espace. Parfois, vingt enfants mangent là à midi. Annoncer à dix familles qu'on ne pourra pas les accueillir en 2019 est impensable pour le Conseil communal. Plusieurs familles sont venues s'établir aux Bois en raison de la présence de la crèche et de l'UAPE : leur dire non n'est pas envisageable. La location actuelle est de Fr. 1'100.00 + Fr. 400.00 de charges fixes, donc Fr. 1'500.00. Suite à cette analyse et à la visite de ces deux lieux, le Conseil communal soutient ce projet et vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je vais passer la parole à Madame Courtet pour les besoins de l'UAPE et à Madame Chappatte pour la présentation du projet. Mais d'abord, j'aimerais faire une réflexion quant à la demande de l'école de disposer de cet appartement. La projection du nombre d'enfants jusqu'en 2023 varie entre 109 et 115. Actuellement, nous avons encore 7 classes, mais selon le Service de l'enseignement, pour un effectif entre 96 et 114 élèves, 6 classes ouvertes devraient être suffisantes et envisageables. Donc, nous avons pu garder nos 7 classes cette année, mais le doute subsiste quant à une diminution de classes en 2019 suite à une légère baisse des enfants scolarisés. En outre, le développement du village n'est pas envisageable pour ces prochaines années. D'autre part, l'école dispose à l'Espace communal d'une salle de musique grande et nouvelle qui lui est réservée et pourrait être occupée pour autre chose que de la musique, la fanfare n'en disposant qu'en dehors des heures de scolarité. Je passe la parole à Madame Brigitte Courtet. Le financement de cet investissement sera assuré par emprunt.

Madame Brigitte Courtet : récapitulatif concernant l'UAPE. Nous avons actuellement une capacité d'accueil de 12 places plus 2 autorisées ponctuellement. 8 écoliers font l'objet d'une fréquentation irrégulière en fonction des horaires de leurs parents. Le taux de fréquentation est déterminé mais les jours sont variables de semaine en semaine. Actuellement, 45 enfants sont inscrits et nous sommes complets. L'UAPE est ouverte de 7 h à 17 h 30, de même que pendant les vacances scolaires. Elle ferme trois semaines en été et une semaine pendant les fêtes de fin d'année. Les problématiques auxquelles nous sommes confrontés sont les suivantes : à l'ouverture de l'UAPE en août 2012, nous étions loin du nombre d'enfants accueillis à ce jour, donc aucun souci avec le nombre de places disponibles et la satisfaction concernant les locaux. Aujourd'hui, ils ne sont plus adaptés. En effet, nous disposons d'une seule pièce obligeant 14 enfants, voire plus lors des repas de midi (parfois 20), de vivre dans le même espace. Il n'y a aucune possibilité d'offrir un endroit au calme pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs. Et on peut aisément comprendre que le retour à la maison le soir n'est pas le moment le plus approprié pour se mettre aux devoirs. Les enfants ne peuvent pas se concentrer sur des activités spécifiques et par petits groupes, ce qui fait qu'il y a perpétuellement du mouvement (également favorisé par l'espace unique). Il y a beaucoup de bruit étant donné aussi le grand nombre de personnes en cohabitation, ce qui oblige de s'exprimer plus fort pour se faire entendre. L'énergie est souvent électrique et nous perdons au niveau de la qualité d'accueil. Il n'y a pas de bureau afin d'avoir un minimum d'intimité pour les entretiens téléphoniques, les communications entre professionnels ou lors de rendez-vous avec les parents. Au mois d'août 2019, 10 enfants de la crèche devraient

rejoindre l'UAPE. Selon les horaires scolaires et les fréquentations connues actuellement, cela représente un besoin de 80 périodes supplémentaires. Une augmentation de places ne nécessitera pas obligatoirement l'augmentation du personnel diplômé mais pourrait s'effectuer avec un plus au niveau de stagiaires ou d'auxiliaires. La demande d'augmentation de la capacité d'accueil doit être adressée au Canton au plus tard en décembre 2018. La décision finale sera prise en mars-avril 2019. D'après une analyse toujours selon les données connues à ce jour, en 2020, 6 enfants de la crèche partiront à l'école et en 2021 il y en aura 12. Par contre, le nombre de départs d'écoliers pour Le Noirmont est nettement inférieur et concerne, par exemple pour l'année 2019, 2 écoliers qui ne fréquentent l'UAPE que pour un ou deux repas par semaine et pas du tout sur les autres périodes d'accueil. Malgré le départ des enfants de la crèche pour, je l'espère l'UAPE, la crèche restera fréquentée à capacité pleine par l'arrivée des enfants qui y sont préinscrits. De nombreuses familles ont choisi de venir s'installer aux Bois sachant qu'il y avait une crèche et une unité d'accueil pour les écoliers. Je me vois mal annoncer à ces parents qu'on va les laisser sur le bord du trottoir. Si rien n'est fait pour la rentrée 2019, nous serons dans l'obligation d'annoncer à 10 familles que leurs enfants ne pourront pas bénéficier d'une prise en charge à l'UAPE et les 6 familles concernées pour 2020 feront l'objet du même statut. Enfin, pour terminer, j'invite toute personne désireuse de se faire une idée plus précise de la situation à prendre rendez-vous et à venir partager quelques heures en notre compagnie. Je vous remercie de donner toute votre considération et votre intérêt à ce projet.

Monsieur Pierre Stauffer : est-ce que la Commission d'école et la Direction de l'école ont été informées de ce projet ? Comment l'école voit ce projet par rapport à cette promiscuité ? On ajoute encore l'UAPE dans ce collège. Est-ce que ça a été discuté avec les personnes qui utilisent ce bâtiment ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ça ne s'est pas vraiment discuté, mais on connaît la position de l'école par rapport à ce projet. Il y a quand même une réticence à accepter l'UAPE dans l'école. Je voudrais dire que les enfants arrivent à l'UAPE avant les heures où l'école commence. Ensuite, ils sont à l'école. A midi, il n'y a pas de leçon à l'école et le soir ils partent de l'UAPE lorsqu'il n'y a plus de cours. L'école a demandé qu'il y ait un accès extérieur pour accéder à l'appartement. Je ne vois pas comment on pourrait faire ça : c'est trop coûteux.

Madame Brigitte Courtet : par expériences que j'ai vécues personnellement, j'ai eu à partager une unité d'accueil sous le même toit que des écoles primaires et ça se passe très bien. Tout dernièrement, comme vous le savez, Les Breuleux ont inauguré une nouvelle bâtisse qui réunit une crèche, une UAPE et des classes d'école HARMOS.

Monsieur Martial Farine : je n'ai pas bien compris. Il y a deux appartements à rénover ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, un sur deux étages.

Monsieur Martial Farine : il y a quand même la possibilité de soit le louer à l'UAPE, soit le louer à un particulier ? Ou bien ce sont deux appartements sur les deux étages ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il n'y a qu'un appartement sur deux étages. Ce logement était occupé par la concierge. On va écouter Madame Chappatte qui va nous expliquer la façon de modifier cet appartement pour en faire une unité d'accueil. Mais il n'y a qu'une seule entrée.

Monsieur Martial Farine : dans l'entrée en matière, vous avez parlé de la location d'un appartement à éventuellement un particulier.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal vous propose de mettre l'UAPE à cet endroit, mais c'est à vous de décider si vous êtes d'accord avec ce projet. Sinon, ça peut aussi être un particulier qui loue cet appartement. De toute façon, les locaux ont besoin d'être rénovés.

Madame Géraldine Chappatte : sur le premier niveau, on a prévu une zone modulable avec une grande table si de nombreux enfants partagent le repas de midi et une zone calme pour que les enfants puissent faire leurs devoirs. Sur ce niveau, on a aussi la cuisine qui mérite d'être refaite. Nous n'avons pas besoin d'une cuisine industrielle, ni professionnelle, c'est une cuisine standard avec un îlot central qui permettra aux enfants de participer à la préparation de la table, la distribution de la vaisselle sans accéder à la cuisine. On a une salle de bain avec un WC, un lavabo et une baignoire. On va supprimer la baignoire pour faire un WC filles et un WC garçons avec un grand lavabo pour que les enfants puissent se laver les dents. Ensuite, on a accès au niveau supérieur avec un escalier qui est le point noir de l'appartement car il n'est pas du tout aux normes pour des enfants au niveau de la sécurité, on va donc le changer. L'étage supérieur sera l'espace où se déroulent les activités, tandis que l'étage inférieur sera l'espace de vie où les enfants arrivent, mangent, etc. A l'étage supérieur, on aura deux zones de jeux ouvertes et un bureau pour la direction. Il y aura une autre zone fermée pour le bricolage. L'inconvénient de cet étage est qu'on n'a pas beaucoup de lumière. On a uniquement trois velux et une lucarne. L'idée est de faire une grande lucarne sur la partie Nord du bâtiment identique aux grandes lucarnes qui ont été faites au Sud pour apporter d'une part de la lumière toute la journée dans l'espace de vie et, d'autre part, pour pouvoir ouvrir et ventiler de manière naturelle les locaux durant toute la journée et toutes les saisons. L'hiver, avec les velux, c'est impossible d'ouvrir et, avec la neige, on n'a plus de lumière. La hauteur actuelle des locaux est relativement limitée d'où l'idée d'ouvrir le plancher intermédiaire qui mène au galetas pour avoir des locaux qui soient agréables à vivre. On utilisera aussi l'espace actuellement perdu en dessus de l'escalier pour créer un réduit avec une grande série d'armoires pour ranger le petit matériel qu'on a pour les enfants. La salle de bain d'en haut, on la gardera à l'identique en modifiant uniquement la douche pour mettre une machine à laver le linge. On profitera aussi de l'ouverture du plancher entre le galetas et les chambres pour doubler l'isolation de la toiture qui est insuffisante actuellement pour gagner une amélioration thermique dans cette zone : l'été, il fait très chaud et l'hiver très froid. On devra faire une demande de grand permis car on est dans un changement d'affectation en passant d'habitation à un lieu d'accueil pour les enfants.

Coût estimatif :

Travaux	Précisions	Estimation
Maçonnerie	y.c. démolition	Fr. 30'000.00
Sanitaire	y.c. appareils	Fr. 8'000.00
Electricité		Fr. 12'000.00
Chauffage	Déplacement de 2 radiateurs	Fr. 3'500.00
Menuiserie	Portes intérieures, faux-plafonds, dallage bois réduit et cloisons	Fr. 16'000.00
Menuiserie	Agencement fixe réduit	Fr. 5'800.00
Toiture	Complément isolation et plafonds combles	Fr. 12'000.00
Isolation	Mise aux normes murs contre extérieur	Fr. 12'000.00
Lucarne	Création d'une lucarne Nord à la place de 2 velux	Fr. 20'000.00
Fenêtres et portes	Fenêtre lucarne Est et Nord, velux bureau	Fr. 5'700.00
Fenêtres et portes	Option pour changement des fenêtres existantes (1998)	Fr. 13'000.00
Plâtrerie/peinture	Lissage murs et plafonds + peinture et cloisons plâtre étage 2	Fr. 25'000.00
Serrurerie	Mise aux normes du garde-corps escaliers	Fr. 7'000.00

Serrurerie	Mise aux normes de sécurité hauteur contre-cœur fenêtres	Fr. 2'000.00
Cuisine	Changement de la cuisine et des appareils	Fr. 18'000.00
Revêtements de sol		
Carrelage	F+P sol cuisine et WC, faïence WC et lavabo et entre-meuble cuisine	Fr. 3'500.00
Parquet	F+P parquet combles, y.c. plinthes	Fr. 8'700.00
Lino	F+P lino étage 2 zone réfectoire et détente	Fr. 7'000.00
Divers et imprévus	10 %	Fr. 21'000.00
Subventions	Subvention programme bâtiment pour amélioration énergétique toiture et murs contre extérieur si on atteint min. 0.2 W/m2K	Fr. 5'000.00
Total travaux		Fr. 225'200.00

Sur une base de coûts estimatifs de Fr. 225'000.00 pour les travaux sur ce projet de transformation et selon le mode de calcul des honoraires en relation avec le coût d'ouvrage déterminant le temps nécessaire, les honoraires pour ce projet se détaillent comme suit :

Prestations d'étude et de réalisation du projet :	Fr. 38'390.00
Justification thermique (demande de permis) :	Fr. 1'200.00
Diagnostic amiante et polluants du bâtiment (estimation) :	Fr. 1'600.00
Frais d'impressions forfait pour la phase totale du projet :	Fr. 300.00
Montant total htc :	Fr.41'490.00

NB : le calcul du montant est estimatif et sera à mettre à jour à l'issue de la phase de projet avec l'établissement des devis afin de connaître le montant exact des honoraires pour ce projet de transformation.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie Mesdames Brigitte Courtet et Géraldine Chappatte pour leurs précisions quant au projet.

Monsieur Yann Chappatte : concernant le lieu prévu, le fait que l'UAPE se trouve tout en haut d'un bâtiment, est-ce que c'est conforme au niveau des prescriptions, est-ce que ça n'aura pas un impact dans le cadre de la validation au niveau cantonal ? Quelles sont les éventuelles mesures qui devraient être prises au niveau sécuritaire, surtout au niveau incendie ?

Madame Géraldine Chappatte : au niveau de l'étage, je ne pense pas que ça va poser problème. Concernant le feu, on a la chance d'avoir une porte existante qui fait office de sortie de secours à l'étage des combles. Ce chemin sera considéré comme chemin de fuite. On respecte les normes demandées pour l'évacuation du bâtiment.

Madame Brigitte Courtet : actuellement, les enfants montent aussi deux étages pour se rendre à l'UAPE. Là, en cas d'incendie, on a seulement la porte d'entrée.

Madame Andrée Guenat : je suis tout à fait consciente qu'il manque sérieusement de la place à l'UAPE. Mais, quelque part, il n'a pas fallu attendre que cet appartement se vide pour faire quelque chose. Est-ce que vous étiez sur un autre projet ? Deuxièmement, là où j'é mets un immense doute, c'est que l'enfant qui vient dans le bâtiment de l'école à 7 h 30, il est avec ses pantoufles jusqu'à 17 heures le soir. Ça veut dire qu'il ne sort pas du bâtiment. Ça, personnellement, je trouve que ça n'est pas une bonne chose pour l'enfant, il reste toujours dans ce milieu scolaire.

Madame Brigitte Courtet : à l'UAPE, on organise des sorties. Je peux vous dire que la nouvelle cour de l'école rencontre un succès absolument triomphant et on y passe beaucoup

de temps. Oui, on a des impératifs qui font qu'en fonction des horaires scolaires et particularités de certaines activités extrascolaires, on est parfois cantonnés dans nos locaux, mais que ça soit à la crèche ou à l'UAPE, on a toujours fait une force de sortir avec les enfants. Il ne sera absolument pas question d'avoir des enfants qui arrivent à 7 heures pour repartir à 17 h 30 sans avoir mis le nez dehors.

Madame Andrée Guenat : mais au niveau de la commune, il n'y a pas d'étude qui a été faite ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a aucune autre possibilité et cette opportunité s'est présentée comme ça.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis allé sur Internet et j'ai pu lire que l'unité d'accueil pour écoliers était un lieu de vie complémentaire au cadre de vie familial, que l'équipe éducative instaurait un cadre favorisant l'intégration de chacun dans un esprit de respect réciproque, un projet institutionnel qui est un lieu pensé, varié, etc. Est-ce que cet aménagement dans cette école respecte tout ce concept ?

Madame Brigitte Courtet : oui. Par contre, on ne répond plus à ça dans les locaux actuels. Imaginez une salle comme celle où nous sommes avec une moyenne de 14 enfants par jour. Il est très difficile de demander à des enfants de s'atteler à une activité. On a essayé de répartir un coin bricolage, un coin Lego, un coin poupées, etc. Mais, lorsque vous avez un enfant qui veut jouer tranquillement et qu'à côté il y en a d'autres qui veulent se défouler, ça ne se passe pas de façon optimale. En plus, à cet âge-là, l'enfant aurait le droit d'évoluer sans être sans cesse sous le regard de l'adulte.

Madame Isabelle Greab : est-ce que ce projet répondra à long terme aux besoins concernant le nombre de places ?

Madame Brigitte Courtet : en matière de superficie oui, puisqu'il est exigé une superficie de 3 m² par enfant. On a donc largement la surface nécessaire.

Madame Laurence Babey : dans un premier temps, le corps enseignant aurait apprécié être associé à la réflexion sur le projet. On est tout à fait conscients des besoins. Il a été dit que les enseignants s'opposaient à l'installation de l'UAPE dans ces locaux. Je peux vous dire que le corps enseignant ne s'opposerait pas à une cohabitation avec l'UAPE. Il y aurait peut-être même une certaine logique à mettre ces deux instances ensemble. A titre personnel, je ne suis pas très pour par rapport au lieu. Si c'était au rez-de-chaussée, ça serait beaucoup plus simple. On ne vit pas forcément très bien le fait d'avoir une classe encore à l'étage au-dessus. On a fait quelques fois des exercices de sorties en cas d'incendie et sortir l'école depuis là-haut, on prie le ciel pour que ça n'arrive pas. On essaie aussi d'instaurer une gestion des entrées et des sorties de l'accès à l'école des enfants surtout après les heures d'école pour qu'ils ne reviennent pas sans arrêt chercher des affaires dans l'école ou utiliser les toilettes. Maintenant que l'Espace communal est bien occupé, il ne faut pas oublier que les toilettes de l'école ne sont pas un lieu public. Par rapport aux heures d'ouverture de l'UAPE, c'est un peu compliqué. Je pourrais faire une longue liste. Je dirais juste que par rapport aux besoins de l'école, c'est vrai qu'on ne sait pas vers quoi on va par rapport au nombre de classes, mais une classe de moins ne veut pas forcément dire un local de plus. Je dirais presque au contraire parce qu'une classe de moins suppose qu'on mette deux niveaux ensemble et, dès qu'on a deux niveaux ensemble, il y a un certain nombre d'heures qui sont séparées et qui nécessitent d'avoir des locaux. En ce moment, on les utilise tous. Je ne dis pas qu'on ferait une salle de classe dans cet appartement mais, par exemple, on a pas mal de cours de leçon de soutien pour lesquels on jongle. C'est vrai que le fait d'avoir une salle de plus nous arrangerait. Ce n'est pas une opposition de fond sur l'UAPE dans l'école, mais c'est par rapport à la configuration actuelle, le nombre d'heures. Si le problème du nombre d'enfants à l'UAPE existe depuis un moment, pourquoi est-ce qu'on n'a pas réfléchi à quelque chose avant ? C'est une vraie réflexion et ça serait bien qu'il y ait quelque chose qui existe.

Madame Brigitte Courtet : pour rappel, lorsqu'on a créé l'UAPE actuelle, nous étions dans le démarrage de HARMOS, HARMOS faisant partie du secteur public. Tout le monde imaginait que l'accueil des écoliers allait être sous la responsabilité de l'Etat, donc du secteur public, jusqu'au moment où certaines personnes ici présentes se sont déjà vues dans le même cas de figure où on nous a dit que le secteur public n'avait rien fait et on se retrouvait avec 10 enfants qui occupaient des places en crèche. On ne fait pas du gardiennage à la carte. Si ces 10 enfants restaient à la crèche, je ne pouvais plus accueillir les bébés. Le job d'une crèche c'est quand même d'accueillir des bébés. Il s'est donc posé le vrai problème de dire que le secteur public a prévu HARMOS mais pas l'accueil des écoliers qui va avec. On est donc partis sur les chapeaux de roue. On avait eu une réunion extraordinaire au mois de juin et j'avais trois semaines avant les vacances pour mettre l'UAPE sur pied. Sur les analyses faites, à part cette année, pour les trois années à venir, ce sont 10, 6 et 12 enfants qui changeront de structure. J'attire votre attention sur le fait que le personnel est continuellement avec les enfants. Je n'ai pas de bureau. Si je reçois un téléphone, je ne peux pas m'isoler. Je ne peux pas aller dans la cage d'escaliers, il y a des locataires. La confidentialité lors des appels téléphoniques n'existe pas.

Monsieur Yann Chappatte : la Commission crèche n'a manifestement pas été consultée dans le cadre du projet. Est-ce que c'est juste ? Si oui, pour quelle raison ? Il y a aussi la Commission d'école qui a été informée et, ensuite, les discussions ont eu lieu uniquement entre le corps enseignant et le Conseil communal. Pourquoi cette commission n'a pas été associée ? Quelle a été la démarche qui a abouti à ce projet sans qu'aucune des commissions ne soit approchée ? Les enseignants avaient émis un certain nombre de critiques et de souhaits par rapport au mode de fonctionnement de l'école. Ils ont relevé à ma connaissance 6 ou 7 points. Il n'y a pas encore eu de suite donnée à leurs attentes. Est-ce que c'est la précipitation du projet qui fait qu'on a mis en attente ces demandes ? Est-ce que ces attentes ne vont pas devenir contradictoires avec ce projet à court terme ? Pourquoi ces commissions n'ont-elles pas été sollicitées puisque c'était leur rôle d'apporter leur soutien et trouver des solutions ?

Monsieur Gilles Cattin : en ce qui concerne la Commission crèche, dans le déroulement des choses, ça n'a pas été discuté. La décision n'avait pas été prise au sein du Conseil communal. Il n'y avait donc pas d'intérêt à informer la Commission crèche parce que c'est dans la priorité du Conseil communal de prendre la décision par rapport à ce développement. De plus, je tiens quand même à dire que la gestion des bâtiments communaux appartient au Conseil communal. Nous entendons parfaitement les remarques du corps enseignant. L'opportunité est venue du fait du départ des locataires. On a réfléchi, on a discuté. Ça appartient totalement aux compétences du Conseil communal. Ce soir, comme vous l'a dit Madame le Maire, c'est vous qui décidez. L'UAPE est dans des locaux qui étaient parfaitement adaptés pour accueillir 6 à 8 enfants. Maintenant, ils ne sont plus adaptés pour accueillir 20 enfants. Madame Courtet l'a dit, on peut refuser d'accueillir des enfants, il y aura une liste d'attente et, quand il y aura des demandes, on dira simplement aux parents qu'ils doivent trouver une autre solution. Il y a un processus qui s'est fait comme ça. Par besoin de réflexion, l'exécutif a fait son travail, c'est-à-dire vous faire des propositions. C'est une proposition, vous n'êtes pas placés devant le fait accompli, aucunement. Si vous décidez d'avoir un développement, vous pouvez profiter de cette opportunité. On n'avait pas réfléchi avant parce que ce n'est pas facile de trouver un appartement etc. On vous propose donc ça ce soir.

Monsieur Pierre Stauffer : si je comprends bien, ce projet laisse une vision à 12 ans. Les plus grands ont 12 ans. L'installation de l'UAPE dans la Concordia date de 6 ans. La Commune avait participé à l'investissement. Je ne suis pas opposé à dépenser Fr. 280'000.00 pour ce projet. Je reconnais l'exigüité des locaux actuels. Est-ce que c'est véritablement une vision

objective. N'y a-t-il pas une variante ? J'ai réfléchi. La crèche avait coûté Fr. 600'000.00. En face de la crèche, il y a un terrain où on pourrait mettre un même bâtiment pour accueillir l'UAPE. Ça peut coûter plus cher, mais c'est un choix que les Conseillers généraux peuvent faire. On peut dire au Conseil communal de réviser et proposer un autre projet. Ce bâtiment de l'école, au niveau accès sécurité : les parents viennent devant l'école chercher leurs enfants, etc., ce n'est pas terrible. Par contre, avec un nouveau bâtiment, c'est mieux. Extension possible : non. Avec un nouveau bâtiment, c'est possible. Synergie avec la crèche : non, mais oui avec un nouveau bâtiment. Le regroupement des enfants serait idéal pour les parents. D'un côté, on a un projet de rénovation à Fr. 300'000.00 et un nouveau projet pour Fr. 600'000.00. La crèche s'est faite suite à une question orale au Conseil général. On dit que ce projet est bien, mais est-ce qu'on a véritablement échafaudé des pistes ? Je m'interpelle pour qu'on ne se retrouve pas dans quelques années en se demandant ce qu'on a fait.

Monsieur Gilles Cattin : dans la dépense de ce soir, il y a quand même une grosse mise en valeur de l'appartement. Maintenant, même si on devait le louer à une famille, on devrait faire des travaux. Si le projet de l'UAPE n'est pas accepté, on reviendra vers vous pour plus de Fr. 50'000.00 de travaux de remise en état pour que l'appartement réponde au standing actuel. Quand on a construit la crèche, on s'est largement fait allumer par rapport au fait qu'on avait construit une crèche au lieu d'utiliser un appartement. A Saignelégier, ils sont encore dans un appartement aujourd'hui. Au niveau sécurité, il faut savoir qu'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Les responsables du Canton, Monsieur Cattat en particulier, viennent visiter, expertiser ces locaux et des autorisations sont délivrées officiellement pour l'installation d'une unité d'accueil. On ne peut pas dire "on va mettre des gamins là-haut" et tout va bien dans le meilleur des mondes. C'est quand même une autorisation officielle par rapport aux espaces, à la sécurité, etc. Au sujet des finances, on a investi pour l'Espace communal et on n'est pas non plus dans l'euphorie pour se lancer dans la construction d'un immeuble à Fr. 600'000.00, voire Fr. 800'000.00 avec toutes les normes à respecter.

Monsieur Marcel Barthoulot : si vous êtes déjà allés visiter l'UAPE, il faut bien se rendre compte que c'est une salle comme celle dans laquelle on est pour environ 20 enfants. Si ce soir vous prenez tous la parole en même temps, un moment donné le Président sera obligé de demander le silence et que chacun prenne la parole à tour de rôle. On a maintenant la possibilité d'avoir une salle de jeux avec un réfectoire en bas et deux salles en haut. Ce soir, on a la possibilité de se mettre en conformité avec ce qui est demandé pour Fr. 280'000.00. Construire un nouveau bâtiment, ce n'est pas pour demain. Il faut faire un projet, il faut construire et ça ne sera pas Fr. 600'000.00, les chiffres augmentent chaque année. Maintenant, ce qui est important, c'est de savoir si on veut faire quelque chose aujourd'hui pour permettre à l'UAPE de continuer et d'accepter une augmentation des enfants. Si on refuse ce soir, automatiquement, on devra refuser des enfants. Voilà le dilemme. Ce n'est pas faux de construire un nouveau bâtiment, mais ce n'est pas pour demain, mais pour dans quatre ans. On en a besoin maintenant. Si jamais le projet est accepté, je voudrais qu'on fasse travailler nos artisans du coin. On peut toujours discuter avec nos artisans et ne pas aller chercher à l'extérieur ce qu'on a aux Bois.

Monsieur Martial Farine : je crois qu'il y a des choses pas claires concernant la consultation des deux commissions. Bref, passons. Il s'agit ici d'avoir une vision à long terme. On va faire cette UAPE pour des enfants supplémentaires. Est-ce qu'on pense au développement du village ? Est-ce qu'on transforme cet appartement pour accueillir seulement quelques enfants de plus ? Est-ce qu'on construit quelque chose d'un peu plus vaste pour qu'on ait de la place en réserve ? D'après ce que j'entends, c'est un local qui va servir juste pour quelques enfants. Je me pose des questions concernant la vision à long terme. Je ne suis pas fondamentalement opposé mais c'est une question de perspectives qui me dérange.

Monsieur Paul-Henri Jobin : après réfection de cet appartement, quelle sera la capacité effective de l'UAPE par rapport au nombre d'enfants ?

Madame Brigitte Courtet : ça fait l'objet d'un dossier à déposer au Canton en estimant nos besoins. Un collegium se réunit au mois de mars et prend une décision pour toutes les demandes du canton. Ce qu'il faut retenir aujourd'hui c'est que, même sans augmentation d'enfants, les locaux actuels ne se prêtent plus à l'accueil. De plus, il faut une augmentation sinon des écoliers vont se retrouver au bord de la route. Aucun membre du Conseil communal ne peut définir combien de places on va obtenir.

Monsieur Paul-Henri Jobin : on s'est mal compris, je voulais juste savoir, avec la surface qu'on aura, combien d'enfants on pourra accueillir ?

Madame Géraldine Chappatte : 27 places s'ils accordent toutes les unités.

Monsieur Matthias Bucheli : avez-vous pensé à la possibilité de réutiliser ces locaux comme appartement après coup ? Il ne faut pas qu'on soit bloqués si un jour on construit un nouveau bâtiment.

Madame Brigitte Courtet : les normes sécuritaires exigées pour l'UAPE vont se poser de la même manière pour l'école.

Monsieur Matthias Bucheli : mais par rapport à la grandeur des salles, est-ce qu'on devra tout retransformer pour refaire un appartement ?

Madame Géraldine Chappatte : par rapport à la cuisine et à l'espace de vie, ça ne pose pas de problème. Par contre, si on enlève la salle de bain en bas, c'est quelque chose qu'on peut redéfinir. On garde les écoulements si on doit remettre une baignoire. C'est tout à fait envisageable. On peut aussi très bien dire qu'on garde la douche à l'étage, on fait un socle dessus pour la machine à laver. La lucarne apportera aussi un plus pour un appartement. Les petits velux actuels n'apportent plus les surfaces de jour tolérées actuellement. On devrait déjà faire quelque chose pour remettre aux normes si on fait des travaux pour un appartement. Ça nécessiterait simplement de remettre des cloisons en haut pour avoir des chambres fermées. Dans le fond, on est déjà sur une base d'appartement aménagé en UAPE.

Madame Isabelle Greab : il s'agit d'un bâtiment scolaire et je regrette que l'école n'ait pas été davantage consultée. Même si les objectifs sont assez stables pour les prochaines années, on ne sait pas comment ça va évoluer et comme c'est un bâtiment scolaire, il devrait répondre en priorité aux besoins de l'école. J'ai peur que dans 5 ou 10 ans ça soit l'école qui soit en manque de locaux et que ceux-ci ne soient plus disponibles et qu'il faille aller chercher des locaux ailleurs pour l'école. Ça manque de sens à mon avis. Je regrette qu'il n'y ait pas eu une étude à ce niveau-là. J'ai de la peine à comprendre ça.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : rien n'est idéal. On ne peut pas rêver et imaginer une UAPE construite avec une synergie avec la crèche et tout. On est obligés de tenir compte des réalités. Il y a une opportunité. Il y a une nécessité. Je crois qu'il faut se lancer. J'aimerais dire que le Conseil communal a bien travaillé. La Directrice nous a brossé un topo clair, il nous faut y aller. Au pire, ça sera une solution transitoire. On ne va pas détruire des locaux. S'il s'avérait qu'il était nécessaire de faire encore autre chose, on pourra toujours les reconverter en appartement. C'est pour ça que je vous invite à être réalistes et à accepter ce projet.

Monsieur Yann Chappatte : concernant les délais, on dit qu'on doit être prêts pour la rentrée scolaire. On dit qu'on aura le feu vert pour un subventionnement en mars. Ça veut dire qu'on doit anticiper les travaux. Si on a un refus, qu'est-ce qui va se passer ? Quelles sont les décisions, les étapes, comment vont se dérouler les choses ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme l'a dit Madame Courtet, de toute façon, l'espace actuel ne suffit plus. Si on commence les travaux rapidement, même si l'augmentation n'est pas acceptée, au moins le premier pas sera déjà fait vers un autre local.

Madame Brigitte Courtet : la décision du mois de mars ne concerne que la demande d'augmentation de capacité. S'il ne s'agit que de changer de locaux, Monsieur Cuttat est prêt à venir visiter les locaux actuels. Ça ne fait pas l'objet de la même démarche.

Madame Andrée Guenat : en vous écoutant tous, j'ai l'impression que beaucoup de personnes sont frustrées dans le sens où les commissions n'ont pas été contactées, etc. Ça me dérange un peu tout en étant complètement consciente qu'on a besoin de locaux. D'abord, on a besoin de locaux parce qu'il y a davantage d'enfants, maintenant on nous dit que même si on ne nous donne pas l'autorisation... Il y a deux ou trois choses qui me dérangent. J'ai l'impression qu'on se précipite un peu pour quelque chose où les gens seront frustrés.

Monsieur Marcel Barthoulot : lors de la dernière séance de la Commission crèche, on a discuté de l'UAPE succinctement. Monsieur Gilles Cattin nous a dit qu'il y avait un projet mais qu'il n'était pas encore réalisé correctement, que le Conseil général n'était pas informé. Les membres de la Commission crèche savaient qu'un projet était en cours, même si c'est vrai qu'on n'a pas été intégrés, mis au courant tout au début, mais on en a causé, ça a été dit. Ça n'était non plus pas un secret.

Monsieur Matthias Bucheli : on ne va pas perdre trop de temps pour savoir comment ça s'est passé. Je trouve quand même un peu bizarre qu'à la réunion de la Commission crèche on a parlé pendant une heure de savoir comment dire aux parents qu'il n'y aurait pas de place. J'ai posé la question pour savoir s'il y avait un projet. On me dit qu'il y a un petit projet dont on ne peut pas encore parler et trois jours après je reçois la convocation avec le projet. C'est quand même bizarre. Je n'ai pas trop envie de discuter sur comment ça s'est passé. Je n'ai peut-être aussi pas tout compris ce soir.

Au vote, le point 5 a) est accepté par 14 voix contre 2.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 5 b) est accepté par 16 voix, sans avis contraire.

Madame Brigitte Courtet : je vous remercie pour votre soutien et vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie Mesdames Brigitte Courtet et Géraldine Chappatte pour la présentation du dossier. Je vous souhaite une excellente soirée et un bon retour chez vous.

6. a) Discuter et approuver le Règlement d'utilisation de l'Espace communal
b) Discuter et approuver l'annexe du Règlement d'utilisation de l'Espace communal

a) Discuter et approuver le Règlement d'utilisation de l'Espace communal

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Règlement d'utilisation a été fait dernièrement. Le Conseil communal n'était pas obligé de le passer au Conseil général, mais il a préféré vous le soumettre. De ce côté-là, il a communiqué. Après quelques semaines d'utilisation, on a fait quelques modifications après avoir vu ce qui se passait. On a rajouté certains points.

Madame Laurence Babey : les modifications que vous avez faites figurent sur notre document ou pas ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les modifications figurent sur votre document.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a mis quelques points assez importants par rapport à l'utilisation pour garder ces locaux en parfait état. Il faut éviter d'entrer dans la salle de sport avec des souliers non adaptés. Ça, c'est hyper important car il se détériore si on passe trop souvent l'auto-laveuse. On a aussi mis une caution de Fr. 200.00 parce qu'on a remarqué que si certains dégâts sont constatés, après c'est plus difficile si on n'a pas de caution.

Monsieur Basile Cattin : concernant l'utilisation de la salle de gymnastique, on nous a dit que c'était un sol polyvalent. Vous dites qu'il ne faut pas entrer avec des chaussures qui ne sont pas de sport ou des talons aiguilles. Comment va-t-on faire lors de soirées ? On ne peut pas interdire les gens de venir avec des talons aiguilles ou des chaussures de ville.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est clair qu'on peut entrer avec des chaussures de ville. Ce qu'on a surtout remarqué, ce sont les traces faites par les chaussures de sport qui ne sont pas adaptées pour les salles de sport. Lorsqu'on court avec des baskets qui ont des semelles de couleurs qui laissent d'énormes traces, ça s'enlève tache par tache à la main et à genoux. Ça ne part pas avec la machine. C'est très difficile à enlever. Par contre, les talons aiguilles enfoncés dans ce sol ça fait des dégâts.

Monsieur Basile Cattin : ça veut dire que si on organise une soirée, il faut quelqu'un à l'entrée qui regarde les souliers de chacun ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est sûr que des gens vont peut-être entrer, mais on rend attentifs les utilisateurs au fait que ça fait des dégâts. Au moins, ça paraît dans le règlement.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai passablement de questions de compréhension et de formalisme pour la mise en application de ce règlement. J'ai essayé de synthétiser. Il y a des points sur lesquels je n'ai pas été capable de répondre. Tout d'abord, ça concerne le nombre d'utilisateurs. Ça paraît très clair dans le règlement, on parle de 240 places assises maximum. Ça veut dire quoi ? C'est pour toute la salle ? Avec la scène ? Il y a aussi la tribune à considérer ? Que fait-on des places qui seraient debout ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est un grand problème. On s'est posé beaucoup de questions à ce sujet. Ce sont les normes incendie par rapport à la surface de la salle. On a des tables et des chaises qui permettent à 240 personnes de prendre place avec la scène. Ensuite, s'il y a des gens à l'étage supérieur, au foyer, à la salle de musique, ce sont des gens en plus parce qu'il y a un autre chemin de fuite. Ces chiffres correspondent aux normes incendie par rapport aux chemins de fuite existants. Les 240 personnes concernent uniquement la salle de sport.

Monsieur Yann Chappatte : ce sont 240 personnes que la scène soit montée ou non ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : oui. Ce sont les normes incendie.

Monsieur Yann Chappatte : je pense que ça va créer des problèmes d'utilisation. Lors de grandes manifestations comme Les 4 Foulées, je ne sais pas où ils vont mettre les 700 personnes qui participent. C'est étonnant parce que 240 personnes ça correspond à ce qu'on mettait dans l'ancien bâtiment.

Monsieur Gilles Cattin : on ne peut pas parquer les gens comme des sardines. Ce bâtiment doit murir, on doit l'utiliser pour voir comment ça va. Je ne pense pas que ça soit possible de mettre 700 personnes dans cette salle. Il y a des choses qui ont été ajoutées après une première expérience lors de la Rencontre Franc-Montagnarde où on a vu qu'il y avait des choses à corriger, des défauts de jeunesse. On ne peut pas d'un coup d'un seul pondre un

règlement qui réponde à toutes les interrogations et aux problèmes qui peuvent être découverts à l'usage et non pas autour de cette table.

Les articles qui font l'objet de propositions sont les suivants :

Article 10, alinéa 6

Monsieur Yann Chappatte : sauf erreur de ma part, cet article pourrait ou devrait tomber puisqu'il a été décidé d'installer des fils pour permettre l'installation de bâches. Est-ce qu'on a oublié d'enlever cet article ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a mis cet article avant la pose des câbles. On peut effectivement enlever cet article.

Monsieur Martial Farine : si une société extérieure veut mettre sa propre publicité, elle doit quand même demander l'autorisation non ? Il ne faut donc pas supprimer cet article. Ce n'est pas parce qu'on a mis des câbles qu'on doit supprimer cet article.

Monsieur Marcel Barthoulot : lorsqu'on loue la salle pour une manifestation, on met des bâches publicitaires. On ne peut pas venir mettre des affiches n'importe quand.

Monsieur Martial Farine : alors il faut laisser cet article.

Monsieur Marcel Barthoulot : s'il y a des câbles pour mettre les bâches, on n'a plus besoin de l'autorisation.

Monsieur Martial Farine : j'ai compris. Il y avait confusion dans mon esprit.

Au vote, la suppression de l'alinéa 6 de l'article 10 est acceptée par 15 voix, sans avis contraire.

Article 10, nouvel alinéa 7

Monsieur Yann Chappatte : on a été confrontés à un problème dans le cadre de l'utilisation de la halle pour la restitution des locaux. Il est mentionné à l'alinéa 7 que ceux-ci doivent être rendus le jour-même ou le lendemain. Ça permet de libérer la salle pour l'utilisation par l'école le lundi. Par contre, il serait vraiment adéquat qu'on ajoute un alinéa qui autorise l'utilisation au maximum pendant deux jours de la surface dédiée à la cantine. Lors d'un jour férié, on n'a pas la possibilité de faire venir des entreprises pour restituer l'ensemble du matériel. C'est extrêmement délicat. Le jour de la manifestation, vous avez une vingtaine de voitures qui doivent venir chacune à leur tour chercher du matériel qu'on doit entreposer chez les gens et les personnes qui ont mis à disposition, par exemple les machines à café, doivent aller rechercher leur matériel à travers tout le village chez les particuliers. C'est un vrai problème d'organisation. En principe, le matériel entreposé dans la cantine ne va pas gêner les utilisateurs de la halle. La surface de la cantine devrait être disponible deux jours après la manifestation pour y entreposer exceptionnellement du matériel jusqu'à ce que ça soit prélevé par les entreprises qui ont mis à disposition ces biens d'utilisation. Ça me paraît essentiel d'ajouter un alinéa. On pourrait transformer l'alinéa 7 en alinéa 6 et ajouter ce point à l'alinéa 7.

Monsieur Paul-Henri Jobin : je pense qu'on pourrait ajouter à cet alinéa "pour autant que la cantine soit libre" afin que cela n'entrave pas la location pour quelqu'un d'autre.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste rappeler que lors de la Rencontre Franc-Montagnarde, on n'avait pas encore de concierge attitré. Maintenant, on sait qu'on peut laisser la cantine disponible pour y entreposer des choses. A ce moment-là, sans concierge, c'était quand même un moment difficile. C'est plus facile maintenant. On peut tout à fait

ajouter cet alinéa qui dit que la cantine reste disponible pour entreposer le matériel afin que les gens viennent le rechercher le lendemain.

Au vote, l'ajout de cet alinéa est accepté par 17 voix, sans avis contraire.

Article 10, alinéa 9

Monsieur Yann Chappatte : il est mentionné que le locataire utilise des sacs taxés pour l'élimination des déchets de la manifestation. Il est pertinent d'ajouter "se fournit et utilise des sacs taxés". En faisant cette lecture, je peux comprendre en tant que locataire que je bénéficie de sacs taxés mis à disposition dans le tarif de location. Ce n'est évidemment pas le but voulu par la commune.

Au vote, l'ajout proposé est accepté à l'unanimité.

Article 4, ajout d'un alinéa 2

Monsieur Yann Chappatte : il y a un autre point qui me paraît essentiel. Il faut qu'on mette un article par rapport à la prédominance des locaux. Il n'est nullement fait mention de qui est prioritaire. Il y a les utilisateurs réguliers comme les utilisateurs qui louent la salle le vendredi soir. S'il y a une société qui loue la salle, on pourrait avoir des difficultés pour la mise à disposition puisqu'il y a un locataire régulier. Il est judicieux dans l'intérêt de la collectivité pour augmenter la possibilité de revenus de cet Espace communal d'ajouter qu'en cas de location à un locataire ponctuel, celui-ci est privilégié par rapport à un locataire régulier. Jusqu'à présent, ça se faisait de façon tacite dans l'ancienne halle. Si ce n'est pas mentionné, ça pourrait être tendancieux.

Au vote, cet ajout est accepté par 17 voix, sans avis contraire.

Article 4, alinéa 6

Monsieur Yann Chappatte : jusqu'à présent, lors de l'utilisation de l'ancienne halle, il y avait un accord tacite qui se faisait entre l'école, les utilisateurs de la halle et les sociétés pour la mise à disposition de façon anticipée de la halle pour pouvoir réaliser des manifestations. Il y avait un cas extrême qui avait été abandonné selon lequel les chaises étaient entreposées dans la salle de gymnastique. C'était dangereux et pas adéquat pour pratiquer la gymnastique. Aujourd'hui, la question qu'on doit se poser concerne la scène. Est-ce qu'on souhaite en cas de manifestation que ceux qui l'organisent avec spectacle puissent monter la scène avant pour répéter avant sur scène. Cela impliquerait par conséquent qu'un tiers de la salle, pendant une certaine période, ne serait pas exploitable. Un tiers de la salle ne serait pas utilisable parce que la scène serait montée par exemple 10 jours avant la manifestation. Je pense pertinent que les sociétés puissent avoir la possibilité de répéter sur scène. Les sociétés seraient pénalisées et l'école également, mais ça serait vraiment un plus de pouvoir répéter sur scène. Il faudrait donc avoir la possibilité d'installer la scène 10 jours avant la manifestation. Pour éviter tout litige, il faut aussi indiquer que les sociétés utilisatrices ne peuvent pas prétendre à une diminution de la location.

Monsieur Gilles Cattin : c'est un peu paradoxal. On doit mettre un alinéa supplémentaire pour que les utilisateurs réguliers puissent bénéficier de la salle et pas être péjorés par rapport à une location de la halle.

Monsieur Yann Chappatte : c'est l'inverse.

Monsieur Gilles Cattin : oui, c'est l'inverse et maintenant on devrait ajouter ça.

Monsieur Yann Chappatte : ça va dans le même sens. On privilégie les utilisateurs occasionnels par rapport aux utilisateurs réguliers.

Madame Laurence Babey : avec la scène, c'est possible de faire de la gymnastique à côté ?

Monsieur Yann Chappatte : ça laisse deux tiers de la place à disposition. Ce sont des montants métalliques. Ce n'est pas dangereux, mais ça n'est pas sans risque non plus.

Monsieur Basile Cattin : j'ai entendu dire que la scène montée pouvait être surélevée. Est-ce vrai ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, ça n'est pas possible.

Madame Isabelle Greab : je ne pense pas qu'en cas d'accident on puisse être assurés si la scène est montée durant les leçons de gymnastique.

Monsieur Nusret Berisha : ils monopolisent déjà durant quelques jours cette partie de salle avec la scène et, en plus, ils monopolisent avec l'horaire. Si on décide d'ajouter cet article, ça fait un peu trop à mon avis.

Monsieur le Président, Vincent Berger : on n'a pas bien compris votre point de vue, pourriez-vous préciser ?

Monsieur Nusret Berisha : ils viendraient pendant 10 jours, donc l'horaire doit être proposé par nous et notre règlement, pas par eux. S'ils sont là tous les jours à l'heure où il y a d'autres utilisateurs, il faut essayer de jouer là-dessus.

Monsieur Marcel Barthoulot : ce n'est pas parce qu'ils ont monté la scène qu'ils peuvent avoir la priorité sur la salle. On ne fait pas ça. Ils ne peuvent pas prétendre avoir toute la salle durant 10 jours parce que la scène est montée.

Monsieur le Président, Vincent Berger : à mon avis, c'est plus une question d'organisation et de planning plutôt que de location de la salle. Actuellement, Monsieur Yann Chappatte propose d'ajouter un article qui dit que la scène peut rester montée une dizaine de jours au lieu de la monter et la démonter pour que les sociétés puissent bénéficier du fait de répéter sur scène. Je ne pense pas que, parce que la scène est là, la société utilisera davantage la salle. Il y a des plannings qui sont en place. Il s'agit donc davantage d'une gestion du planning et de la location de la salle. Je ne sais pas si cela répond à la question que se pose Monsieur Berisha.

Monsieur Nusret Berisha : non, parce que s'ils veulent la salle en même temps pendant 10 jours, ça ne va pas aller puisqu'on ne peut pas faire deux activités en même temps. Ceux qui ont la scène ne doivent pas pouvoir demander d'avoir la priorité pour l'utilisation de la salle. Pour le jour de la manifestation oui, mais pas pour les jours de répétitions.

Monsieur Christophe Baume : si vous voulez ajouter un article pour demander la possibilité de monter la scène 10 jours avant, je voudrais vous rendre attentifs au fait qu'il faut mettre un délai parce que sinon on aura la scène qui sera montée toute l'année. Il y aura toujours une société qui va s'exercer pour quelque chose.

Monsieur Pierre Stauffer : j'essaie de m'imaginer un peu tous les cas de figure. On a la FSG qui prépare son spectacle. Une semaine avant vous montez la scène. Il y a le Groupe théâtral qui a besoin de la scène durant trois ou quatre semaines, c'est un peu compliqué, même si je ne sais pas s'ils ont trouvé une autre solution. Il y a la Fanfare qui a aussi besoin de la scène une semaine avant. La société qui monte la scène ne doit-elle pas, à la limite, assurer la sécurité par rapport aux heures de classe ? Il faut trouver une solution pour protéger la scène et que les enfants n'aillent pas vers cette scène pour éviter les accidents.

Madame Nathalie Moser : est-ce qu'il y a vraiment assez de place pour laisser cette scène pendant 10 jours ? Ou bien est-ce que la salle est de toute façon toujours occupée ? Si la salle est toujours occupée, il ne faut pas monter la scène.

Monsieur Marcel Barthoulot : la salle est toujours occupée : la journée, il y a les écoles et le soir les sociétés. Avant, il y avait des radiateurs, on ne les a pas enlevés pour assurer la sécurité. Il faut aussi être logiques, si on commence de mettre de la sécurité tout partout, on ne fait plus rien.

Madame Nathalie Moser : je ne parle pas de la sécurité. Je dis que si c'est possible d'aller sur la scène pendant ces 10 jours, on peut la monter, sinon, on n'a pas besoin de la monter si la salle est bloquée pour d'autres utilisateurs.

Monsieur Marcel Barthoulot : la société qui monte la scène, par exemple la FSG qui organise sa soirée annuelle, du lundi au samedi soir, tous les soirs, elle va employer la scène pour répéter.

Monsieur le Président, Vincent Berger : la salle reste totalement fonctionnelle, sauf que sa surface d'utilisation est diminuée.

Madame Nathalie Moser : ça j'ai compris. Mais si la salle est de toute façon occupée par d'autres utilisateurs toute la semaine par quelqu'un d'autre, ça ne sert à rien.

Monsieur Yann Chappatte : je peux répondre par expérience par rapport à l'ancienne salle. Quand il y avait une manifestation, par exemple le concert de la Fanfare, ils demandaient pour répéter sur scène, ils contactaient la FSG qui les laissait répéter sur scène le mardi soir et le jeudi soir précédents. La FSG libérait la salle. C'était un accord entre les deux sociétés. Quand c'était le Groupe théâtral, c'était la même démarche. Le but de cet article, c'est que chaque société qui veut faire une reproduction puisse répéter sur la scène avant son spectacle. 10 jours, ça permet de répondre aux besoins de tous les groupes puisqu'ils s'étalent sur une semaine.

Madame Andrée Guenat : je pense qu'il faut qu'ils continuent de faire comme ça. En même temps, ça permet un bon rapport entre les sociétés. Mon idée c'est de ne rien ajouter et de continuer comme ça, si vous arrivez à vous mettre d'accord.

Monsieur le Président, Vincent Berger : j'aimerais que Monsieur Yann Chappatte répète sa proposition.

Monsieur Yann Chappatte : 10 jours maximum avant une manifestation avec un spectacle, avoir la possibilité de pouvoir monter la scène et, par conséquent, d'amputer la salle d'environ un tiers. Je propose de mettre ça à l'article 4, alinéa 6.

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte est acceptée par 13 voix, sans avis contraire.

Article 7 et article 11, alinéa 5

Monsieur Yann Chappatte : on entend des gens qui réclament concernant mes interventions. Mais, le premier rôle d'un législatif, c'est de légiférer. Aujourd'hui, vous avez un règlement assez sympa, quand vous aurez des règlements sur les eaux usées ou autres, vous allez passer des séances un peu moins amusantes et vous verrez que ce n'est pas si simple et qu'il faudra passer beaucoup de temps à essayer de trouver des solutions. Si on ne prend pas le temps nécessaire pour mettre au point ce règlement, on verra après que, lors de son application, on se trouvera devant des problèmes difficiles à régler. On verra ça après avec la tarification où j'ai trois scénarios pour lesquels j'ai des questions. On y reviendra après. J'aimerais faire une remarque qui ne va pas faire l'objet de vote. J'ai vu deux fautes de français. A l'article 7, il manque un "e" à communal et à l'article 11, alinéa 5 il est écrit "ne dévoile par" au lieu de "ne dévoile pas".

Annexes

Monsieur Yann Chappatte : avant de passer à l'annexe 1, ma demande est relative aux annexes. Il est fait mention d'une liste importante d'annexes, en l'occurrence 5 sur 7. Est-ce que les annexes 6 et 7 n'ont pas été inscrites ou elles n'existent pas ? Est-ce qu'on peut également nous donner des précisions concernant les annexes 2 et 3 ? Elles n'ont pas été mises à notre disposition, on ne peut donc pas en discuter ce soir.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce sont des feuilles de renseignements qui se trouvent sur le site Internet. Je passe la parole à Monsieur Claude Gagnebin parce que je ne sais pas exactement de quoi il s'agit.

Monsieur Claude Gagnebin : l'annexe 3 concerne le SIS et l'annexe 4 également. L'annexe 2 "feuille de renseignements pour les décorations de restaurants, salles, salles de réunion, bars et cafés", je ne sais pas ce que c'est, je n'ai pas participé à l'élaboration de ce règlement.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est par rapport au débit de boissons.

Monsieur Claude Gagnebin : alors c'est plutôt la demande de permis de débit pour les manifestations qui est présentée à la Recette et administration de district. Pour moi, on peut l'enlever, d'autant plus qu'on a supprimé la demande d'autorisation de poser des bâches publicitaires.

Madame Andrée Guenat : pour avoir organisé quelques manifestations, je ne suis pas sûre que ça soit ça. Est-ce que ça n'inclut pas le règlement qui stipule l'âge où on peut donner de l'alcool, etc. ? Je ne suis pas sûre qu'on puisse l'enlever. Après, il faut le mettre quelque part.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il faut peut-être se renseigner avant de l'enlever.

Monsieur Yann Chappatte : on a déjà rempli des dizaines de demandes de permis de débit, depuis le nombre d'années que j'exerce dans ce domaine, ce sont des obligations cantonales à remplir au moment où dépose la demande de permis de débit. Par conséquent, la législation est clairement mentionnée. Ce n'est pas de notre responsabilité en tant que commune de fixer des règles concernant le permis de débit. C'est le canton qui octroiera cette autorisation et qui donnera des directives.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je suis d'accord avec Monsieur Chappatte.

Monsieur Yann Chappatte : je propose de supprimer les annexes 2, 6 et 7.

Au vote, la suppression des annexes 2, 6 et 7 est acceptée à l'unanimité.

Au vote le point 6 a) de l'ordre du jour comportant les modifications décidées ce soir est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver l'annexe du Règlement d'utilisation de l'Espace communal

Monsieur Yann Chappatte : il y a des points extrêmement importants de compréhension à valider avant de discuter des chiffres. J'aimerais qu'on entende la position du Conseil communal pour savoir ce qui est sous-entendu pour que chacun puisse après valider les tarifs en âme et conscience. Il est mentionné qu'une réduction est consentie sur les tarifs de la salle de gym. Est-ce qu'on parle uniquement de la salle de gym ou on parle de tous les tarifs, c'est-à-dire engins, douches, scène, salle de musique ? C'est important, parce que là, seuls les gens qui louent la salle de gym sont bénéficiaires. Ça veut dire qu'une société qui loue la salle de musique ne bénéficie pas du tarif régressif et je ne pense pas que c'est le but. Je voudrais donc savoir si c'est l'ensemble des locations qui bénéficient du rabais ou uniquement la salle de gym.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : uniquement la salle de gym. Le tarif de la location a été calculé selon les mètres carrés et, pour la salle de musique, ça correspond à un petit

montant, on ne peut pas encore diminuer de 50 %. La réduction c'est pour la salle de gym avec les engins.

Monsieur Yann Chappatte : est-ce que ça inclut aussi les douches ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour les sociétés qui ont une location régulière et qui utilisent les engins, les douches, c'est compris.

Monsieur Yann Chappatte : le rabais est donc pour la salle de gym, y compris engins et douches ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : oui.

Monsieur Yann Chappatte : il est mentionné "tarif horaire valable pour une location de 2 heures suivies". Est-ce que c'est sous-entendu 2 heures par groupe ? La FSG a onze groupes qui utilisent la salle. Il y a des groupes qui se suivent. Par conséquent, est-ce qu'on parle de 2 heures par groupe ou est-ce qu'au-delà des 2 heures c'est le tarif journalier qui est appliqué ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne sais pas, je ne peux pas répondre.

Monsieur Martial Farine : il faut voir ce qu'est la situation actuelle.

Monsieur Yann Chappatte : il n'y a pas de situation actuelle puisque l'ancienne halle n'était pas louée pour l'usage régulier. J'exprime ça parce que dans le point suivant on dit qu'au-delà de ça le tarif journalier est appliqué. Ça veut dire que si on a plusieurs groupes, 5 jours par semaines, on loue 5 fois la scène avec un tarif journalier chaque fois. Ça veut dire qu'on paie Fr. 300.00 par jour, donc Fr. 1'500.00 par semaine. Ça coûterait donc à la gym environ Fr. 60'000.00 par année. A partir de là, je vous annonce d'ores et déjà qu'on ne louera plus la halle, sans m'en référer à mon comité. C'est bien pour ça que je pense que c'est par groupe pour arriver à des tarifs raisonnables.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il faut décider et mettre quelque chose. C'est un règlement, une base de discussion, il peut évoluer suivant l'utilisation.

Monsieur Yann Chappatte : je propose qu'on mentionne "par groupe" parce que, si vous allez plus loin, on parle du tarif journalier, si vous allez dans le B1, on serait dans la location pour une manifestation. Par conséquent, on paierait Fr. 300.00 par jour, 5 jours par semaines, ce n'est pas du tout le but du règlement. Si on précise par groupe, on a des tarifs plus cohérents. Je propose donc d'écrire "Tarif horaire valable pour une location de max 2 heures suivies par groupe". J'aimerais également qu'on ajoute à la phrase précédente "y compris engins et douches".

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai encore un point important. Quand on parle de tarif horaire valable pour une location de max 2 heures suivies, j'aimerais savoir si une heure et demie de location est égale à deux heures. Il me semble que c'est une précision importante à mentionner. On arrondit vers le haut, je présume. Par exemple, on a deux groupes qui utilisent 1 heure, trois groupes qui utilisent 1 heure et demie et quatre groupes qui utilisent 2 heures. Ma question c'est : ceux qui louent 1 heure et demie, est-ce qu'ils paient 1 heure, 1 heure et demie, ce qui à mon avis n'est pas très malin car on doit faire un tarif additionnel, ou alors on considère que c'est 2 heures ? Personnellement, ça ne me pose pas de problème si c'est 2 heures. Je pense que ça serait logique.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : quand on a parlé de la FSG, on a calculé sur une semaine le nombre d'heures et après on a multiplié par 38 semaines. On n'a pas fait la différence entre les groupes. Après, le tarif est régressif. Si on loue 1 heure par semaine, c'est Fr. 380.00 et 2 heures c'est Fr. 570.00. Ça fait déjà une diminution, on ne multiplie pas par deux. Si on dépasse 200 heures par an, on a une diminution de 50 %. On a aussi discuté des

subventions que reçoivent les sociétés et on va les adapter par rapport à ça. Après, on pourra discuter du tarif à appliquer pour chaque utilisateur.

Monsieur Yann Chappatte : je pense que ça serait bien qu'on mentionne que c'est arrondi à l'heure supérieure. Ça défavorise les sociétés mais, à mon avis, c'est cohérent par rapport aux tarifs qui sont, je dois le dire, plus que corrects par rapport à ce qu'on nous offre. C'est grandement apprécié.

Monsieur Claude Gagnebin : on peut ajouter à la fin du tarif "le nombre des heures cumulées est arrondi à l'unité supérieure".

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte est acceptée à une majorité évidente.

Monsieur Yann Chappatte : lorsqu'on parle de rabais, est-ce que ce sont des rabais qui s'appliquent par groupe ou pour l'ensemble de la société ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour l'ensemble de la société. On a repris ces rabais de la Commune de Montfaucon.

Monsieur Yann Chappatte : je tiens à dire combien on a apprécié les tarifs proposés qui vont générer des coûts non négligeables pour la FSG qui est probablement la société qui utilise le plus la halle. On s'en sortira avec quelques milliers de francs par an et c'est quelque chose qu'on apprécie grandement. C'était important de le dire. En fonction des groupes et des fluctuations, ça nous coûtera un peu moins de Fr. 3'000.00 par année. On apprécie ce projet qui est généreux.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Daniel Ignacio Colinas et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Ignacio est né en 1982 en Espagne et habite en Suisse depuis 1983. Il est célibataire et habite Les Bois depuis 1989. Il a été auditionné par le canton.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la finance d'admission est fixée à Fr. 150.00.

Au vote, la naturalisation de Monsieur Daniel Ignacio Colinas est acceptée à l'unanimité.

8. Retirer au Conseil communal la compétence de vendre les parcelles de terrain de la zone du secteur de l'Orée conformément à la décision du Conseil général du 30 janvier 2012

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la motion de Monsieur Jacky Epitiaux avait été acceptée par le Conseil général. L'article 28 du Règlement d'organisation stipulait que l'achat ou la vente de la propriété foncière était de la compétence du Conseil général lorsque ça dépasse Fr. 10'000.00. Ensuite, il a été décidé le 30 janvier 2012 que le Conseil général renonçait à cette compétence qui était attribuée au Conseil communal. Cette façon de faire

est pratiquée dans les autres communes. En général, c'est comme ça que ça se passe. Maintenant, vous devez décider d'annuler ce report de compétence qui avait été décidé en 2012. Vous avez la liste des surfaces qui sont réservées. Selon un avis de droit demandé au Délégué aux affaires communales, ces décisions prises par le Conseil communal restent valables et le retrait de la compétence voulue par le Conseil général n'a pas d'influence sur celles-ci. Cela concerne les réservations faites depuis le dépôt de la motion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Paul-Henri Jobin : j'aimerais savoir combien de parcelles sont concernées par cette modification de règlement.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : à l'Orée, il reste deux parcelles. Dans la réponse du canton, il est stipulé "les législatifs donnent compétence aux exécutifs dans la plupart des cas, ceci afin d'économiser du temps et ne pas devoir convoquer une séance du législatif pour chaque vente."

Au vote, le point 8 est accepté par 11 voix contre 6.

9. Traitement du postulat de M. Martial Farine (PS/Les Verts) intitulée : "Vers un Conseil général sans document papier"

Monsieur Martial Farine : j'ai souhaité passer par le postulat pour exposer le sujet du débat d'un Conseil général sans papier parce que, dans notre règlement, il n'existe pas la motion interne. Celle-ci permettrait de faire des propositions qui ne concernent que le Conseil général. Le fait qu'il manque cet outil est une raison qui m'a aussi poussé à déposer une motion pour que tous les règlements communaux soient revus périodiquement. Nous y reviendrons en temps voulu. Pour développer ce postulat, je souhaiterais aborder quelques points : ce postulat ne concerne que les documents du Conseil général. Des exceptions seraient prévues pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur et pour des besoins d'archivage. Exception également pour le budget, dont l'examen et les annotations sont plus aisés sur papier lors de son examen en séance du Conseil général. Des économies substantielles pourraient être faites sur le budget papier et les frais de copies. Les frais d'envois seraient supprimés, permettant des économies de plusieurs centaines de francs par an. Au XXI^{ème} siècle, il est tout à fait possible de convoquer par voie électronique et de joindre tous les documents aux convocations. Il faudra peut-être réfléchir à augmenter éventuellement les indemnités des Conseillers généraux afin de permettre l'éventuelle impression personnelle des documents. De nombreux parlements cantonaux ont déjà fait ce pas réalisant des économies substantielles. Bien que notre institution ait un volume de travail bien inférieur à celui d'un parlement cantonal, voire à d'autres conseils généraux du canton. Les déchets papiers seraient également diminués. Nous devons aussi montrer l'exemple en diminuant nos déchets et en n'abusant pas des ressources naturelles. Pour aller dans le concret : la suppression du papier ne devrait pas se faire du jour au lendemain, mais un groupe de travail, composé de Conseillers généraux et du Secrétaire communal, pourrait être mis sur pied pour évaluer le délai, les exceptions à prévoir, d'éventuelles indemnités pour les impressions à domicile, etc... Le but premier étant de diminuer les frais d'envoi et de copies, d'économiser le papier et d'utiliser les moyens de communication actuels.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal a pris acte de la proposition de Monsieur Martial Farine relative à l'abandon du papier. La réalisation de ce postulat est

aisée, étant donné que la totalité des documents qui sont discutés par les autorités sont déjà numérisés et mis en page afin d'être lisibles par l'ensemble des membres du Conseil général. Par contre, l'article 20 du Règlement du Conseil général stipule que chaque Conseiller sera convoqué 20 jours avant la séance et recevra les rapports sur les objets à traiter. La notion de date de réception des documents reste à contrôler et à confirmer. Chaque Conseiller n'ouvre pas forcément sa boîte mail régulièrement. S'il est indéniable qu'une économie puisse être réalisée avec l'abandon de l'envoi du matériel par la poste, la question d'économie des coûts d'impression reste relative. En effet, le Conseiller général qui reçoit son matériel via sa boîte mail devra imprimer les documents à ses frais s'il veut les avoir à disposition pour la séance. La diminution des envois papier est un fait. C'est d'ailleurs un des arguments de La Poste pour fermer les bureaux postaux dans les villages. L'administration communale est déjà confrontée à cette problématique. Différents "fournisseurs" n'adressent plus leurs factures par La Poste mais celles-ci doivent être téléchargées. Le virage numérique a été fait par ces entreprises et les clients n'ont pas eu la possibilité de donner leur avis. Il appartient, dès lors, aux clients de télécharger et d'imprimer, à leurs frais, les différents documents envoyés. L'économie réalisée par les fournisseurs est faite principalement au détriment du client qui doit, lui, s'inquiéter de la réception et du traitement des documents. Pour conclure, le Conseil communal n'est pas prêt à fournir à chaque Conseiller une tablette et à rémunérer les cartouches par rapport à l'impression. Cela demande de nombreuses réflexions. Pour terminer, l'acceptation de ce postulat impliquera également que les membres du Conseil général aient une adresse mail, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas le cas pour tout le monde. Le Conseil communal décide donc de ne prendre aucune autre mesure concernant ce postulat.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'aimerais poser une question à Monsieur Farine. Effectivement, avec son système, on économise du papier. Mais s'il faut reverser à chaque personne une indemnité pour l'impression des documents, je ne vois pas où est l'économie. En plus, il faut que tout le monde ait déjà un ordinateur et une adresse mail. Peut-être qu'on y passera dans quelques années, mais, pour le moment, je ne trouve pas que ça soit opportun.

Madame Laurence Babey : on ne peut pas imaginer une solution où on pourrait choisir la manière de recevoir les documents ? Même sans recevoir d'indemnité.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour répondre à un postulat, c'est le Conseil communal qui donne un avis et qui dit s'il prend des mesures ou pas. Il n'est pas question de voter sur la procédure. Le Conseil communal décide qu'aucune mesure ne sera prise pour le moment.

Monsieur le Président, Vincent Berger : exactement, c'est la procédure.

Monsieur Martial Farine : simplement à titre indicatif, même s'il n'y a rien de comparable entre notre Conseil général et un Parlement, le Grand Conseil valaisan donnait 8.5 tonnes de papier aux membres du législatif. Aujourd'hui, ils sont passés au numérique, pour les six Députés qui n'ont pas encore fait le virage, il reste 180 kilos de papier. C'est incomparable, bien sûr. Je me suis renseigné au niveau du Parlement parce que c'est une motion interne qui avait été déposée il y a quelques années, le Secrétaire général du Parlement m'a répondu que c'était difficile de chiffrer les indemnités. Par contre, il fait partie du Conseil général du Val Terbi et ils sont passés dès la fusion de communes à un Conseil général sans papier et ça fonctionne très très bien. Dans ce postulat, j'ai effectivement prévu des exceptions parce que tout le monde n'a pas d'ordinateur et il faudrait passer de toute façon par le papier aussi pour l'archivage. Quant au choix, si on veut du papier ou pas, je pense que c'est ingérable au niveau du Secrétaire communal. Un jour quelqu'un dira qu'il n'a plus d'ordinateur, je pense que ça ne va pas aller. Concernant l'argument sur La Poste, je vous rappelle que bluewin est un service de Swisscom, de La Poste et que ça génère aussi pas mal de trafic donc des coûts

qui pourraient aussi très bien être compensés par les abonnements à bluewin, ce d'autant plus que les lignes électroniques sont encore en main de bluewin. D'autre part, on n'est pas forcément obligés d'imprimer les documents. Il n'y a pas beaucoup de documents qui sont nécessairement présents sur les tables ce soir. On peut venir avec un ordinateur. Ça mangera peut-être un peu d'énergie, mais entre l'énergie qu'il faut pour imprimer ou utiliser l'ordinateur, il n'y a pas photo, une économie d'énergie est bien réalisée. C'est pour ça que je prévois une éventuelle augmentation des indemnités pour les achats de cartouches. C'est également la raison pour laquelle il faut qu'il y ait un groupe de travail qui soit fait entre les membres du Conseil général et le Secrétaire pour voir dans quelle mesure c'est réalisable.

Au vote, le postulat est rejeté par 9 voix contre 7.

10. Traitement de la motion de M. Pierre-Yves Dubois (PS/Les Verts) intitulée : "Diminution de la contribution du Canton du Jura aux frais de transport des élèves-Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village"

Monsieur Marc Stettler : lors de la dernière séance, Madame Nathalie Moser a dit que "le droit à l'éducation commence sitôt la porte franchie"... «J'aimerais ajouter que c'est une loi fédérale qui dit que tous les enfants peuvent aller à l'école et que ça ne doit rien coûter aux parents.» ... «Alors, soit on paie un bus, si ce n'est pas le Canton qui le fait c'est la Commune, soit on paie des taxis ou les parents. On peut choisir. Mais c'est toujours la Commune qui doit payer si ce n'est pas le Canton». Je voudrais dire que cette loi fédérale n'existe pas, on s'est renseignés. Selon la Constitution fédérale, l'enseignement de base est obligatoire et gratuit. Il en résulte que les enfants n'ont pas seulement droit à l'éducation, mais également à ce que le trajet scolaire ne comporte pas de complications inacceptables. Si le trajet scolaire est trop long, trop éprouvant ou dangereux, les cantons et les communes doivent y apporter des solutions. Dans plusieurs cantons, cette question est réglée par des lois, des directives ou des règlements. Nous, on a des règlements. J'ai comparé les données du BPA et celles du règlement cantonal en matière de dangerosité des trajets.

Âge	Trajet non dangereux		Trajet dangereux	
	BPA	Canton	BPA	Canton
4-5 ans	1'000 mètres	2'000 mètres	500 mètres	2'000 mètres
6-8 ans	Identique	Identique	1'000 mètres	2'000 mètres
9-12 ans	Identique	Identique	1'500 mètres	2'000 mètres

Selon le canton, les routes à Les Bois ne sont pas dangereuses, le trafic frontalier ne suffit pas pour que les trajets soient définis comme dangereux selon leurs analyses et calculs. On a défini les zones suivantes pour étudier la dangerosité des trajets :

Centre du village - Non dangereux
Routes de quartiers, peu de trafic, 88 enfants au total, trajet maximum de 800 m, 12 enfants années 2013/2014 (4-5 ans), trajets scolaires raisonnables pour tous les élèves, 16 enfants école secondaire, trajet : traverser la Rue Guillaume-Triponez pour prendre le train = raisonnable à leur âge
Extérieur du centre - Zone A – Partiellement dangereux (frontaliers)
24 enfants au total, 2 enfants années 2013/2014 (4-5 ans), 1 enfant a droit aux transports, 1 enfant n'y a pas droit (ferme isolée), 12 enfants années 2010-2012 (6-8 ans), 4 enfants ont droit aux transports, 4 enfants avec trajet court sans traverser la route, 4 enfants n'ont

pas droit (ferme isolée ou distance courte, mais dangereux), 10 enfants années 2004-2009 (9-14 ans), 1 enfant a droit au transport, 5 enfants avec trajet court sans traverser la route, 4 enfants n'ont pas droit (ferme isolée ou distance courte, mais dangereux)
--

Extérieur du centre - Zone B – Peu de danger (peu de trafic)

30 enfants au total, 7 enfants prennent le bus comme "non ayants droit" (ils sont sur le trajet du bus), 2 enfants années 2013/2014 (4-5 ans), 2 enfants avec trajet court (traverser G.-Triponez), 6 enfants années 2010-2012 (6-8 ans), 3 enfants prennent le transport, 3 enfants avec trajet court (traverser G.-Triponez), 22 enfants années 2003-2009 (9-15 ans), 4 enfants prennent le transport, 12 enfants avec trajet sans traverser la route (école secondaire), 6 enfants avec trajet court (traverser G.-Triponez)

Dans les fermes isolées, les enfants n'ont pas le droit aux transports scolaires selon le Règlement cantonal. Les enfants qui doivent traverser la rue Guillaume-Triponez bénéficient du service des patrouilleurs scolaires. Madame Moser demandait qu'on aille chercher chaque enfant à la porte de sa maison. Si on fait ça, j'ai pris le Règlement cantonal, j'ai calculé avec 35 semaines, 18 trajets par semaine comprenant 4 trajets par jour (matin, midi, après-midi, soir), avec une indemnité de Fr. 1.10 par kilomètre et j'arrive à Fr. 190'000.00 par année. En résumé, une loi fédérale qui dit "l'école commence à la porte" n'existe pas. Si le trajet scolaire est trop long, trop éprouvant ou dangereux, les cantons et les communes doivent y apporter des solutions. Dans plusieurs cantons, cette question est réglée par des lois, des directives ou des règlements. C'est ce qu'a fait le Canton du Jura. Ce n'est pas raisonnable de chercher chaque enfant chez lui à la maison ou de payer le transport aux parents, certains enfants ne doivent parcourir que 200 mètres. Il y a des trajets dangereux pour les parents mais que le Canton ne reconnaît pas comme dangereux. Si le Conseil général décide d'organiser ces transports en plus, il faut compter un bus et son entretien pour environ Fr. 55'000.00 à Fr. 70'000.00 par année. L'analyse chiffrée de ce rapport est claire. Le Conseil communal ne trouve pas justifié d'y donner suite par un règlement communal ou des mesures extraordinaires. Prendre en compte chaque famille de manière équitable sur tout le territoire communal engendrerait des coûts annuels très importants et problématiques sans une augmentation de la quotité d'impôt. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut appliquer la réglementation cantonale.

Monsieur Pierre Stauffer : on parle de Fr. 190'000.00. Il y a une partie qui est reconnue par le Canton et qui est prise dans la répartition des charges. Quel est le montant reconnu et quel est le montant qui serait totalement à la charge de la Commune ?

Monsieur Marc Stettler : on a 5 enfants au total qui ont le droit de prendre le bus. Pour eux, on a reçu une offre des CJ pour Fr. 55'000.00. C'est ce qui est reconnu par le Canton. Le Canton accepte que les enfants qui se trouvent sur le trajet du bus soient pris en charge pour autant qu'il y ait de la place disponible et que l'arrêt puisse se faire à un endroit jugé non dangereux. Avec ça, on a environ 15 enfants qui peuvent bénéficier des transports. Le Canton finance un bus pour Fr. 55'000.00.

Monsieur Martial Farine : on a bien entendu qu'il y avait la formule de calcul qui juge qu'un trajet n'est pas dangereux. Il y a cependant des faits objectifs. On nous dit que la route de Biaufond n'est pas dangereuse : je défie quiconque d'aller se promener entre 5h30 et 8h sur cette route. Ça, c'est vraiment une raison objective. Deuxièmement, est-ce qu'on a vraiment pris contact avec le canton pour négocier ça ? Est-ce que le Conseil communal a négocié ça ? Je vous dis simplement qu'on a informé un Député, ça aurait dû être le cas pour tous les Députés qui auraient dû être approchés par les Conseillers généraux qui ont des représentants au Parlement, pour intervenir à ce sujet à leur niveau pour faire changer ce système parce que ça ne joue pas. Troisièmement, je remarque que ce postulat a été accepté la dernière fois,

on ne peut pas revenir là-dessus. Maintenant, on nous demande de refuser ça. Le Conseil communal nous fait une proposition mais la motion a été transformée en postulat, il a été accepté. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut appliquer la réglementation cantonale, ça ne joue pas. On a décidé ici qu'on faisait un postulat, c'est notre décision et elle fait foi. On est le législatif communal, on a décidé une chose et on doit s'y tenir. Je demande à tous les partis ici autour de la table de faire intervenir leurs Députés au Parlement pour poser au minimum une question écrite et intervenir sur ce sujet-là parce qu'on ne peut pas jouer avec la sécurité des enfants. J'ai bien entendu la discussion qu'il y a eu à l'issue de la dernière séance qui disait que quand on a des enfants, on doit prendre la responsabilité de la sécurité. Moi, je veux bien, mais il y a des gens qui n'ont pas forcément choisi d'aller habiter à l'extérieur. Il y a des gens qui habitent là-bas parce qu'ils ont leur exploitation agricole et que c'est leur gagne-pain. Si je travaille à La Chaux-de-Fonds, je n'ai pas forcément choisi d'aller à La Chaux-de-Fonds, c'est parce que ma place de travail se trouve là-bas et qu'il n'y a pas de poste de travail dans mon métier ici. Je répète ce que j'ai dit la dernière fois, on ne peut pas jouer avec la sécurité des enfants.

Monsieur Marcel Barthoulot : on parle du postulat. L'article 27 du Règlement du Conseil général stipule *"Les postulats sont des propositions indépendantes invitant le Conseil communal à examiner si un projet de règlement ou d'arrêté doit être présenté ou si une mesure doit être prise. Le Conseil communal doit présenter un rapport sur le résultat de cet examen et, le cas échéant, soumettre des propositions."* Ce qui a été fait. On peut donc voter.

Monsieur Martial Farine : le postulat a été accepté. Le Conseil communal nous fait une proposition mais il n'a pas à dire qu'il est opposé et veut qu'on s'en tienne aux dispositions cantonales. On a décidé d'accepter le postulat.

Monsieur Gilles Cattin : c'est écrit noir sur blanc dans le Règlement *"Le Conseil communal doit présenter un rapport"*, le rapport est là. Sur la base de ce rapport, le Conseil communal soumet des propositions. Le postulat qui a été présenté la dernière fois, ce n'est pas une décision définitive. Maintenant, on fait une proposition. Il faut étudier le Règlement du Conseil général.

Monsieur Martial Farine : c'est écrit où qu'on doit voter sur la proposition du Conseil communal ?

Monsieur Gilles Cattin : je répète *"Les postulats sont des propositions indépendantes invitant le Conseil communal à examiner si un projet de règlement ou d'arrêté doit être présenté ou si une mesure doit être prise."* C'est bien écrit *"examiner si un projet de règlement doit être présenté"*. On doit juste examiner, il n'y a rien d'autre. Il y a un rapport qui est présenté et une décision doit être prise par rapport au fait de savoir si vous voulez dépenser Fr. 75'000.00 par année pour un deuxième bus qui pourra de toute façon pas aller chercher tout le monde parce qu'il ne pourra pas aller aux Fonges et aux quatre coins de la commune en même temps et en plus indemniser ceux qu'on ne pourra pas aller chercher et dépenser Fr. 190'000.00 par année, allons-y ! Pour moi, Fr. 60'000.00 + Fr. 190'000.00, ça fait Fr. 250'000.00 par année.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vous signale qu'on va voter sur le postulat.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : il est tard, il est 22h50, on nous présente la réponse du Conseil communal, j'aurais trouvé plus élégant que cette réponse soit délivrée avec la convocation. On aurait pu préparer quelques arguments. Il y en a quand même un que j'aimerais développer. Celui qui prétend que la route de Biaufond n'est pas dangereuse, qu'il vienne faire la route une fois, la nuit, en hiver. Personnellement, je reviendrai à la charge en demandant la création d'un trottoir sur cette route. Je ne vois pas quelles économies on fera. La solution serait quand même qu'on puisse faire comprendre au Canton du Jura que cette route est dangereuse et qu'il doit entrer en matière sur cet objet-là.

Monsieur Raphaël Schärz : combien d'enfants sont concernés par la route de Biaufond ? Actuellement, je crois qu'ils bénéficient des transports scolaires.

Madame Nathalie Moser : encore pendant un an seulement. Après, ils devront monter au Cerneux-Godat. C'est justement ça qui est dangereux.

Monsieur Raphaël Schärz : vous demandez que le bus scolaire vienne chercher les enfants chez vous et les autres parents, par exemple au Cerneux-de-la-Pluie ou à La Chaux-d'Abel ou au Crêt-Brûlé, ils doivent amener leurs enfants à l'école.

Madame Nathalie Moser : c'est ce qu'on veut faire pour qu'on aille chercher tous les enfants. Il faut trouver des solutions pour tous les enfants.

Monsieur Raphaël Schärz : soit c'est pour tout le monde, soit c'est pour personne.

Monsieur le Président, Vincent Berger : maintenant, la solution n'est pas là. Je crois qu'on s'éparpille un peu.

Madame Nathalie Moser : je trouve que ce n'est pas très sympa de venir maintenant comme ça et on doit voter. On ne peut plus rien dire. J'ai parlé avec d'autres sources et je veux parler encore une fois avec eux. Mais, maintenant je ne peux rien faire.

Monsieur le Président, Vincent Berger : maintenant, on n'a pas le choix, on doit voter, comme on l'a fait, sur le postulat. Maintenant, on doit dire si on accepte ou pas.

Monsieur Martial Farine : moi, j'ai quand même une question de forme. Si on refuse cette proposition, ça implique quoi ? Ça implique que le Conseil communal devra en faire une autre puisque le postulat a été accepté ? Si on accepte votre rapport, on va dans ce sens-là. Si on le refuse, qu'est-ce qui se passe ?

Monsieur Marcel Barthoulot : si on refuse, on dépense Fr. 190'000.00.

Monsieur Martial Farine : le postulat a été accepté. Je voudrais être formaliste là-dessus. Si on refuse la proposition qui nous est faite, on dira au Conseil communal que sa proposition ne nous plaît pas et qu'il doit nous en faire une autre.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais vous rappeler le procès-verbal de la dernière séance où Monsieur Marc Stettler a dit *"je propose d'établir une liste jusqu'à la prochaine séance du Conseil général. Ce n'est pas un problème de donner un chiffre correct, mais il y a des questions auxquelles il faut répondre. Quel est le trajet minimal qu'on accepte pour aller chercher le premier enfant ? Combien de temps accepte-t-on qu'il reste dans le bus ? Est-ce qu'on accepte qu'il y reste pendant 45 minutes, 60 minutes jusqu'à ce qu'il arrive ? On a quand même une grande superficie communale si on va chercher tout le monde. Si on a une ferme isolée où un enfant commence l'école à 7 heures et l'autre à 8 heures, est-ce qu'on prend les deux en même temps ou est-ce qu'on doit y aller deux fois ? Il y a énormément de facteurs dont on doit tenir compte. Est-ce que les enfants éloignés mangent à l'UAPE à midi ou doivent-ils tous pouvoir rentrer manger à la maison ? Si on a un trajet de 45-60 minutes, à midi, ils n'auront pas beaucoup de temps pour manger. Il faut que quelqu'un décide de ces facteurs à prendre en compte. Si c'est moi qui décide, tout le monde sera insatisfait."* C'est sur cette base-là que le Conseil communal a réexaminé le postulat et c'est sur cette base-là que le Conseil général a accepté le postulat la fois passée. Donc, la réponse de Monsieur Stettler est un complément d'informations. C'est pour cela que sur l'ordre du jour il est mentionné que c'est un traitement du postulat. La décision que le Conseil général prendra ce soir, s'il revote en faveur de ce postulat, le Conseil communal sera dans l'obligation d'établir une réglementation communale pour la prise en charge et si le Conseil général refuse ce postulat, le postulat ne sera plus traité. Maintenant, si vous dites oui à ce postulat, le Conseil communal va vous présenter une proposition lors d'une prochaine séance pour réaliser le postulat qui aura été accepté. Sur ce point, je suis un peu d'accord avec Monsieur Farine, mais en reprenant le procès-verbal de la dernière séance, il est mentionné que Monsieur Stettler devait présenter un rapport complémentaire. C'est pour cette raison qu'on traite

encore une fois ce postulat avec les informations complémentaires qui devaient être données ou les éclaircissements qui manquaient à la dernière séance.

Madame Laurence Babey : si j'ai bien compris, si j'estime que le Conseil communal doit donner suite et proposer quelque chose, je dois dire oui ou non ?

Monsieur le Président, Vincent Berger : oui, il faut accepter.

Monsieur Pierre Stauffer : je pense qu'une erreur a été faite quand il y a eu la présentation de la motion qui a été transformée en postulat. Une motion, c'est catégorique, le Conseil communal doit la traiter et faire une proposition ferme au Conseil général. Tandis que pour un postulat, on a la liberté de dire oui ou non, on va traiter ou on ne va pas traiter. Je pense que c'est là qu'une erreur a été faite. Il n'aurait pas fallu transformer la motion en postulat. Maintenant, le problème existe sur la route de Biaufond. Maintenant, libre à quelqu'un de lancer une motion pour demander à l'exécutif de faire quelque chose, peut-être pas pour Fr. 190'000.00, mais trouver un compromis, qu'on avait trouvé par le passé. Par exemple, sur les Fr. 55'000.00 qui sont pris à la répartition des charges, la Commune des Bois paie 1 ou 2 %. Il y a aussi d'autres transports scolaires sur d'autres communes. Si ça coûtait Fr. 80'000.00, ça pourrait davantage être mieux perçu ou plus acceptable. Avec Fr. 190'000.00, je crois qu'aujourd'hui, l'affaire est close.

Monsieur Martial Farine : effectivement, le problème existe, on doit trouver une solution, par le canton ou par nous. Je vous ai soumis la déposition à faire à vos partis. Vous m'excuserez d'être un peu bête ce soir, d'être un peu formaliste, mais comment ça se fait qu'on a accepté un postulat alors qu'on a demandé des compléments d'informations. On a quand même accepté un postulat. C'est moi qui divague ? Une fois que le postulat est accepté, est-ce qu'après on peut revenir avec des compléments sur le même postulat ? C'est vraiment ma question de forme.

Monsieur Claude Gagnebin : l'article 28 du Règlement du Conseil général stipule " *A la demande du Conseil communal ou de 3 membres au moins du Conseil général, la motion ou le postulat modifié est traité lors d'une séance ultérieure.* " ... "*Lorsque la modification du texte d'une motion ou d'un postulat change également le but premier de celui-ci, la décision ne peut être prise que lors d'une séance ultérieure (art. 80 Loi sur les communes = LC)*". Je pense que cette définition est assez claire.

Monsieur Martial Farine : alors c'est la dernière fois qu'on a fait une erreur.

Monsieur le Président, Vincent Berger : pour la votation, je pose la question suivante : ceux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main.

Au vote, le postulat est refusé par 6 voix, sans avis contraire.

11. Réponse à la question écrite de M. Martial Farine (PS/Les Verts) "Qui sont les représentants de notre commune dans les syndicats intercommunaux et les commissions intercommunales ?"

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai rien à ajouter, la réponse figure dans le rapport.

Monsieur Martial Farine : je vous remercie d'avoir répondu, je suis satisfait.

12. Nominations : Election d'un membre à la Commission d'estimation Election d'un membre à la Commission d'urbanisme
--

Aucune proposition n'est faite.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'aimerais juste rappeler que quand on s'est réunis avec les partis, on a bien dit que chaque parti devait renommer les membres des commissions. C'est la quatrième fois qu'on revient pour ça depuis le début de l'année. Maintenant, il faut que chaque parti prenne ses responsabilités et trouve quelqu'un.

Monsieur Yann Chappatte : effectivement, pour la Commission d'estimation, c'est la troisième ou quatrième fois que ça revient. Une décision interpartis disait qu'il n'était pas nécessaire que cette commission se réunisse avec autant de membres et on avait décidé de proposer deux membres. Le Conseil communal a fait une remarque en disant qu'il fallait au minimum trois membres pour des questions formelles et parce que c'était parfois compliqué de convoquer les gens. On en a pris acte ce soir-là. A la dernière séance, on allait proposer quelqu'un. Ce soir, il n'y a manifestement personne à proposer et il faudra que les partis prennent leurs responsabilités. Pour la Commission d'urbanisme, le problème est un peu différent puisque je rappelle que c'est un membre qui a démissionné, en l'occurrence Monsieur Paul Boillat du PCSI. On n'avait personne à proposer au mois de juillet et ce soir non plus. On en prend acte. Quant à la Commission d'urbanisme, c'est ouvert à tous les partis.

Monsieur le Président, Vincent Berger : merci pour ce complément d'informations. Nous reporterons ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Nous arrivons enfin au terme de cette séance. Je vous remercie d'y avoir participé. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée et une excellente semaine.

La séance est levée à 23 h 05.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président: La Secrétaire :

Vincent Berger Marlyse Jobin